



doc  
CA1  
EA9  
R36  
FRE  
1974  
decembre

# Pages documentaires

N° 106  
(Révisé en décembre 1974)

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires étrangères  
NOV 6 1974  
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA

(Document révisé par la Section de l'Information de l'Association des Universités et Collèges du Canada\*.)

## Historique

Le Canada est un pays bilingue et multiculturel qui a hérité de deux importantes traditions culturelles. Par conséquent, deux régimes d'enseignement supérieur s'y sont développés. L'un, conçu à l'origine en fonction du régime d'avant la sécularisation de l'enseignement supérieur en France, avait mis la majorité des établissements scolaires sous la direction d'ordres religieux ou de groupements catholiques, mais il s'est adapté de plus en plus, ces dernières années, à certaines traditions nord-américaines d'enseignement supérieur, tout en conservant ses caractéristiques typiquement françaises. L'autre s'est inspiré dès les débuts des coutumes anglaises, écossaises et américaines, c'est-à-dire que l'enseignement est donné en anglais et que les institutions sont dirigées par des groupements confessionnels, par les gouvernements et par des organismes privés non confessionnels. Un troisième secteur, plus restreint, dispense l'enseignement à la fois en français et en anglais. La plus ancienne des institutions bilingues, l'actuelle Université d'Ottawa, est née d'un collège catholique fondé à Ottawa en 1848. L'Université laurentienne, fondée à Sudbury en 1960, est aussi une université bilingue.

88.1.1955

Jusqu'en 1763, l'enseignement en Nouvelle-France était dispensé uniquement par des ordres religieux. Il semble que le Collège des Jésuites ait été le premier établissement d'enseignement collégial. Il a été fondé à Québec en 1635, un an avant la création de l'Université Harvard (la première institution de haut savoir de l'Amérique du Nord britannique) et de 80 à 100 ans après la création des premières universités de l'Amérique latine, dans les pays actuels de la République Dominicaine (1538), du Mexique et du Pérou (1551).

Il est probable que le Collège donnait dès 1655 le cours complet conduisant au baccalauréat ès arts. Peu après commençait l'enseignement de la théologie, et des prêtres diocésains fondaient à la même époque le Séminaire de Québec qui, en 1852, a contribué à la fondation de l'Université Laval de Québec. Une filiale de Laval a ouvert ses portes à Montréal en 1878, et elle a reçu sa charte civile en 1920 sous le nom d'Université de Montréal.

\* Texte original rédigé en 1964 par M. Ralph D. Mitchener, Direction générale de l'aide à l'enseignement, Secrétariat d'État, Ottawa.

Trois collèges royaux sont au nombre des premières institutions de langue anglaise fondées au début du régime anglais au Canada; le premier a été fondé en 1789 à Windsor (Nouvelle-Écosse), puis transféré plus tard à Halifax. Le deuxième a été créé en 1829 à Fredericton (Nouveau-Brunswick) (son origine semble cependant remonter à l'Académie des Arts et des Sciences, fondée en 1785) et le troisième a ouvert ses portes à Toronto (Ontario) en 1843, mais une charte d'université d'État pour la province du Haut-Canada lui avait été accordée dès 1827. À l'origine, ces collèges étaient étroitement associés à l'Église anglicane. Les premières tentatives visant à n'accepter que des fidèles de l'Église anglicane ainsi que l'évolution des provinces vers l'autonomie interne ont exposé ces collèges à des critiques sur le double plan religieux et politique. En conséquence, deux d'entre eux sont devenus des universités provinciales (l'Université de Toronto, en 1850, et l'Université du Nouveau-Brunswick, en 1859). Le troisième, l'Université de King's College, d'Halifax, est aujourd'hui une institution anglicane mixte associée à l'Université Dalhousie.

De nombreux collèges confessionnels ont aussi été fondés en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique, pour répondre au désir de diverses confessions religieuses d'éduquer les jeunes dans une ambiance conforme à leur foi: mentionnons l'Université baptiste Acadia fondée à Wolfville (Nouvelle-Écosse) en 1838, où les tests de confessionnalité n'ont jamais été permis; l'Université Queen's fondée en 1841 à Kingston (Ontario), presbytérienne à l'origine, mais non confessionnelle aujourd'hui; le Collège Victoria, fondé en 1836 par des méthodistes à Cobourg (Ontario), maintenant situé à Toronto et relevant de l'Église unie; l'Université catholique Saint-François-Xavier, fondée en 1853 à Antigonish (Nouvelle-Écosse); et l'Université Mount Allison fondée en 1843 à Sackville (Nouveau-Brunswick) méthodiste au début, dirigée maintenant par l'Église unie. Après la fondation de l'Université de Toronto, l'Église anglicane a créé en 1852 sa propre Université de Trinity College, qui est aujourd'hui associée à l'Université de Toronto.

L'Université McGill, fondée à Montréal en 1821, est la plus ancienne des institutions non confessionnelles au Canada. L'enseignement y a débuté en 1829. L'Université Dalhousie d'Halifax (Nouvelle-Écosse), qui a été fondée en réaction contre l'exclusivisme du Collège royal de Windsor, date de 1818 mais, sauf pendant quelques années (de 1838 à 1845), elle n'a fonctionné comme université qu'à partir de 1863.

Au cours des quarante premières années du régime confédératif (1867), on s'est efforcé de fusionner les institutions existantes

et d'organiser des universités provinciales ayant seules le droit de conférer des diplômes en Nouvelle-Écosse, en Ontario et dans les quatre provinces de l'Ouest. Cette formule a échoué en Nouvelle-Écosse, elle a partiellement réussi en Ontario et, tout dernièrement encore, elle était la règle dans l'Ouest.

L'Université provinciale d'Halifax a été créée en Nouvelle-Écosse en 1878 selon la même structure que l'Université de Londres. Elle devait conférer les diplômes aux étudiants des universités de la province. Elle ferma cependant ses portes quelques années plus tard, après n'avoir décerné qu'une douzaine de diplômes.

En 1904, après des années de négociations, trois institutions religieuses de l'Ontario devinrent des collèges d'arts affiliés à l'Université de Toronto; ce sont l'Université du St. Michael's College, l'Université du Trinity College et l'Université Victoria.

En 1906, le rapport d'une commission royale d'enquête entraîna la réorganisation de l'Université de Toronto et contribua à l'élaboration et à la modification ultérieure des lois régissant les quatre premières universités des provinces de l'Ouest. Les rivalités confessionnelles du début et la multiplication des universités dans l'Est figurent au nombre des facteurs qui entraînèrent l'établissement et le maintien dans l'Ouest d'établissements détenant seuls le droit de conférer des diplômes, à l'exemple de l'Université de Londres, et régissant un corps d'institutions affiliées, confessionnelles et autres. L'université non confessionnelle (l'Université de Toronto, par exemple) groupant des collèges d'arts et de théologie affiliés ou associés, est considérée comme une solution typiquement canadienne qui permet de concilier les intérêts de l'Église et de l'État dans le champ de l'enseignement supérieur.

L'Université du Manitoba a été fondée en 1877, elle aussi sur le modèle de l'Université de Londres, et elle devait décerner des diplômes aux étudiants de trois collèges confessionnels de la province. Elle a accordé ses premiers diplômes en 1880, a offert ses premiers cours en 1900 et, exception faite de la brève période d'autonomie du Collège agricole du Manitoba, jusqu'en 1967 elle a été le seul établissement autonome du Manitoba si l'on ne tient pas compte des institutions qui ne décernaient que des diplômes de théologie. En 1967, deux collèges affiliés (le Collège de Brandon et le Collège Uni) ont obtenu le statut d'universités et sont devenus l'Université de Brandon et l'Université de Winnipeg.

En 1903, la législature des Territoires du Nord-Ouest (englobant alors presque tout le Canada occidental situé à l'est de la Colombie-Britannique) adopta une loi autorisant la fondation d'une université.

En 1905, la portion des Territoires du Nord-Ouest située au-dessous du 60e parallèle fut divisée pour former les provinces actuelles de l'Alberta et de la Saskatchewan. A la loi de 1903 succédèrent les lois de 1906 et 1907 autorisant la fondation des Universités de l'Alberta (à Edmonton) et de la Saskatchewan (à Saskatoon). Ces deux universités se sont dotées chacune d'un deuxième campus, la première à Calgary en 1946 et l'autre à Régina en 1961. En 1966, le campus de Calgary est devenu l'Université non confessionnelle, mixte et provinciale de Calgary.

En 1890 et 1891, la Législature de la Colombie-Britannique a voté des lois autorisant la création d'une université, mais ces lois n'ont jamais été mises en vigueur. Une loi adoptée en 1908 a permis la fondation d'une université en 1915. Auparavant, l'enseignement collégial était surtout dispensé en Colombie-Britannique par des institutions rattachées à l'Université McGill et à l'Université de Toronto. Jusqu'en 1963, l'Université de la Colombie-Britannique était la seule institution de haut savoir de la province. Cette année-là, les Collèges Notre-Dame et Victoria sont devenus l'Université Notre-Dame de Nelson et l'Université de Victoria. Une quatrième institution, l'Université Simon Fraser, a reçu ses premiers étudiants en 1965.

C'est depuis assez peu de temps que le Canada possède de grandes universités dotées de plusieurs facultés et pouvant dispenser l'enseignement supérieur dans de nombreuses disciplines. Jusqu'au milieu de XIXe siècle, l'enseignement supérieur ne se concentrait que sur les arts et la théologie. Au cours de la seconde moitié du siècle dernier, on a entrepris l'enseignement des sciences et de certaines disciplines professionnelles. A en juger par le nombre de doctorats décernés, les études universitaires n'ont vraiment pris de l'importance qu'après 1920. Ce n'est qu'au cours des trente dernières années que plus de 100 doctorats ont été conférés chaque année.

Les femmes représentent aujourd'hui environ 36 pour cent des étudiants. Les premières étudiantes ne se sont inscrites qu'entre 1870 et 1880. En 1920, elles ne représentaient que 15 pour cent de la population étudiante. La plupart des universités sont mixtes, bien que quelques collèges privés catholiques d'enseignement des arts soient encore réservés aux hommes ou aux femmes seulement.

#### Financement de l'enseignement supérieur

#### Contributions fédérales

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 laisse à chaque province le soin d'établir et d'administrer l'enseignement sur son propre territoire. Il n'existe pas de ministère fédéral de l'Éducation.

Le gouvernement fédéral n'est responsable que de l'éducation des Indiens et des Esquimaux, des enfants qui habitent les territoires situés hors des provinces, des détenus dans les pénitenciers, ainsi que des membres des Forces armées canadiennes et de leurs familles affectés au Canada et à l'étranger. Cependant, le gouvernement fédéral assume une partie des frais de l'enseignement supérieur de différentes façons, par l'entremise de nombre de ses ministères. En 1967-1968, il a consacré plus de 425 millions de dollars à l'enseignement postsecondaire. En 1972-1973, ce montant avait atteint 665 millions de dollars.

Sauf pour trois collèges militaires fédéraux (y compris le Collège militaire royal du Canada, créé en 1876 et pouvant décerner des diplômes depuis 1959) dont le financement est assuré entièrement par le gouvernement fédéral, les universités et les collèges s'alimentent financièrement à diverses sources gouvernementales et autres.

Au cours de la décennie 1956-1957 à 1966-1967, le montant annuel global des dépenses des universités et des collèges est passé de 107 à 890 millions de dollars. Au cours de la première année de cette période, les frais de fonctionnement se sont élevés à 87 millions de dollars et les frais d'immobilisation, à 20 millions de dollars. En 1966-1967, les frais de fonctionnement (y compris la recherche) étaient près de sept fois plus élevés, puisqu'ils atteignaient 581 millions de dollars, et les frais d'immobilisation s'établissaient à 309 millions de dollars. En 1972-1973, le montant annuel des dépenses des universités avait atteint 1,680,038,000 de dollars. La même année, les revenus d'exploitation et d'investissement s'élevaient à 1,724,297,000 de dollars.

Les contributions financières du gouvernement fédéral comprennent le transfert aux provinces de points d'impôt, l'aide du ministère de la Défense nationale aux étudiants dans le cadre du programme de formation des officiers, l'aide aux anciens combattants et aux enfants orphelins de guerre accordée par le ministère des Affaires des anciens combattants, les bourses du Conseil national de recherches accordées aux étudiants diplômés poursuivant leurs études en sciences pures et appliquées, les subventions du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et d'autres catégories de bourses.

En outre, chaque année, des millions de dollars sont accordés par le gouvernement fédéral pour les recherches universitaires. En 1967-1968, plus de 105 millions de dollars ont été consacrés à cette fin. Pour l'année 1972-1973, ce montant s'est élevé à 134 millions de dollars.

Le gouvernement a aussi offert une aide sous forme de prêts qui ont

couvert jusqu'à 50 pour cent des frais de construction des résidences d'étudiants.

Le gouvernement fédéral participe aussi au financement de l'enseignement supérieur par l'intermédiaire du Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales. C'est en novembre 1956 qu'on annonçait la fondation prochaine du Conseil qui avait été recommandée dès 1951 par la Commission Massey dans son rapport sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences. Le Conseil reçut 100 millions de dollars, dont la moitié (de même que les intérêts accumulés) devait être répartie entre les établissements canadiens d'enseignement supérieur au cours d'une période de dix ans pour financer les programmes de construction ou d'équipement s'inscrivant dans le cadre des objectifs du Conseil.

Les intérêts de l'autre tranche de 50 millions de dollars devaient contribuer à l'avancement des arts, des humanités et des sciences sociales au moyen de subventions et de bourses accordées à des Canadiens ou à des organismes.

Depuis sa fondation, le Conseil des Arts du Canada a pu ajouter des dons provenant de particuliers aux sommes dont il dispose et instituer des programmes de bourses dans certains autres domaines. On peut trouver d'autres renseignements sur l'activité du Conseil dans le Rapport annuel de cet organisme<sup>1</sup>.

En 1972-1973, le Conseil national de recherches a accordé des subventions d'une valeur de 66,870,000 dollars aux universités et aux organismes canadiens sans but lucratif. La même année, le Conseil de recherches médicales a versé des subventions s'élevant à 35,366,000 dollars à la même catégorie d'institutions.

En 1971-1972, le Conseil des Arts du Canada a consacré 12,277,000 dollars à l'avancement des arts et 19,672,000 dollars à celui des lettres et des sciences sociales.

Progrès accomplis par  
les provinces depuis  
1969

La Loi de 1967 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces a radicalement transformé le financement des universités canadiennes. Le gouvernement fédéral a mis fin à ses subventions directes aux universités. Il a plutôt transféré aux provinces quatre points de l'impôt sur le revenu personnel et un point de l'impôt sur le revenu des sociétés, il a rajusté la somme de ces revenus au profit des provinces ayant des rentrées d'impôts inférieures à la moyenne et il a ajouté à cela un complément portant le transfert total à \$14 par habitant de la province ou la moitié des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement postsecondaire, selon la somme la plus élevée des deux. Le chiffre

<sup>1</sup> On peut se procurer ce rapport en s'adressant au siège social du Conseil, 151, rue Sparks, Ottawa (Ontario), K1P 5V8.

---

de \$14 a été porté à \$15 en 1968. Un arrangement semblable existait depuis 1961 entre le gouvernement fédéral et la province de Québec.

Cette entente devait prendre fin le 31 mars 1972. Elle a toutefois été prolongée pour deux ans, soit jusqu'en mars 1974, et on a plafonné à 15 pour cent l'augmentation annuelle des coûts. En novembre 1973, l'accord a été prolongé de nouveau pour une période de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1977.

La loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ne comprend aucune disposition relative aux dépenses d'immobilisation.

Environ 75 pour cent du budget de fonctionnement des universités est désormais assumé directement par le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, 20 pour cent provient des frais de scolarité payés par les étudiants et 5 pour cent de fonds de dotation, de sources privées et autres. (Ces chiffres correspondent en gros à la moyenne nationale.) Les gouvernements provinciaux fournissent en outre à la plupart des universités un pourcentage élevé des subventions totales au titre de l'immobilisation.

Les modifications apportées aux arrangements fiscaux en 1967-1968 et le coût fortement accru de l'enseignement supérieur ont nécessité la création, dans plusieurs provinces, de commissions des subventions qui doivent servir d'intermédiaires entre les gouvernements et les universités et protéger les intérêts des deux groupes. Les gouvernements sont désireux de rendre compte de leurs dépenses aux contribuables, et les universités ne veulent pas qu'un appui gouvernemental plus généreux entraîne une diminution de leur autonomie.

Les commissions des subventions se composent ordinairement de membres nommés ou approuvés par le gouvernement provincial qui représentent le gouvernement, le monde de l'enseignement et la population. En général, elles ont pour fonctions de conseiller le gouvernement sur les ressources financières des universités provinciales ou des établissements d'enseignement postsecondaire, de dispenser des conseils en matière de subventions et parfois d'octroyer elles-mêmes ces subventions, et, enfin, de planifier avec les universités la mise en oeuvre de programmes susceptibles de satisfaire les besoins toujours croissants de l'enseignement dans la province.

Terre-Neuve: L'Université Memorial est le seul établissement de haut savoir de cette province. En juin 1973, une succursale régionale de l'Université a été créée à Corner Brook, avec l'intention de mettre en oeuvre un programme de deux ans avant septembre 1974. L'Université entretient des relations directes avec le gouvernement

---

provincial. Le gouvernement assume entièrement ou partiellement les frais de scolarité et autres dépenses des étudiants qui peuvent prouver qu'ils ont besoin de cette aide, laquelle n'est versée qu'aux résidents de la province. Une commission royale d'enquête sur l'enseignement et la jeunesse a recommandé, en 1967, la création de collèges communautaires. Il existe actuellement à Terre-Neuve deux instituts de technologie et un certain nombre d'écoles professionnelles.

Île-du-Prince-Édouard: Jusqu'en 1969, il y avait deux universités dans cette province: St. Dunstan's, qui était autorisée à conférer des diplômes depuis 1941, et Prince of Wales, qui a reçu ce pouvoir en 1965. Les deux institutions ont fusionné en 1969 pour former l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Il n'existe pas de commission des subventions. Actuellement, le gouvernement provincial traite directement avec le conseil d'administration de l'Université. En 1969, la province a également fondé son premier collège communautaire, le Collège Holland.

Nouvelle-Écosse: Une commission des subventions a été créée en 1963. Dans ses rapports annuels, elle soumet des recommandations aux universités et au gouvernement. La Nouvelle-Écosse possède maintenant six collèges communautaires, s'échelonnant d'un collège secondaire privé à une école de navigation maritime.

Nouveau-Brunswick: A la suite du rapport d'une commission d'enquête sur le financement de l'enseignement supérieur (1967), le gouvernement a créé la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick, composée d'un président et de sept représentants des milieux de l'enseignement, des affaires, des professions et de la main-d'oeuvre. Cette Commission doit éclairer le gouvernement provincial sur les besoins et l'évolution future de toutes les formes d'enseignement postsecondaire et élaborer un programme pour l'avenir en collaboration avec les institutions d'enseignement. La Commission s'occupe d'octroyer les subventions gouvernementales de fonctionnement et d'immobilisation. La province possède huit collèges communautaires dont une école de gardes forestiers.

Une commission unique de l'enseignement supérieur pour les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick a été formée le 1er avril 1974. La Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes se compose actuellement d'un président et de 15 commissaires.

La Commission a pour fonction d'aider les provinces et les institutions d'enseignement à parvenir à une utilisation et à une répartition efficaces des ressources dans le domaine de l'enseignement



supérieur dans la région. Elle conseillera les provinces au sujet de l'organisation et de l'évolution de l'enseignement supérieur dans la région, de l'appui à accorder aux nouveaux programmes ou aux nouvelles institutions, de l'opportunité de mettre fin à l'aide accordée aux programmes existants, de la collaboration entre les établissements, de l'encouragement à prodiguer aux centres régionaux de spécialisation, de la création de services non disponibles dans la région, ou de l'accessibilité à des services présentement coûteux, et de l'organisation de services d'aide aux étudiants.

La Commission sera chargée de préparer un plan général annuel de financement de l'enseignement supérieur pour la région, de recommander des formules de contribution pour chaque province et des modes de répartition entre les institutions, et d'administrer les fonds qui seront versés par la province.

La loi constituant la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes prévoit l'abolition des trois commissions provinciales; jusqu'à présent l'entrée en vigueur de cet article de la loi n'a toutefois été proclamée par aucune province.

Québec: Le régime d'enseignement postsecondaire du Québec ressemblait bien peu, en 1973, à celui de 1965. En 1964, la création du ministère de l'Éducation a constitué la première étape importante. A la suite du rapport de la Commission Parent sur l'éducation, le ministère a adopté le concept d'un institut intermédiaire entre l'école secondaire et l'université. Il a donc créé un réseau de collèges d'enseignement général et professionnel qui offrent aux collégiens trois années de formation technique avant leur entrée dans le monde du travail ou deux années préparatoires à l'université. Il existe déjà 35 collèges d'enseignement général et professionnel de langue française, et quatre de langue anglaise. En règle générale, les CEGEP n'ont pas été créés de toutes pièces; ils résultent d'une réorganisation des institutions existantes, notamment des collèges classiques, des écoles normales et des écoles techniques. Québec est la seule province où les étudiants qui projettent de fréquenter l'université doivent d'abord s'inscrire à un collège ou CEGEP.

Les étudiants francophones du Québec ont quitté les rangs de l'Union canadienne des étudiants en 1964 pour fonder l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ). Les associations d'étudiants des universités anglophones du Québec ont fini par se joindre à l'Union générale des étudiants du Québec, mais cette association a disparu en 1969, de même que l'Union canadienne des étudiants.

Les associations de professeurs d'université de la province se sont

groupées au sein de la Fédération des associations des professeurs des universités du Québec (FAPUQ), mais la majorité des membres de cette fédération appartiennent aussi à l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU).

La Conférence des recteurs et présidents des universités du Québec a été créée en 1963 et elle vise à coordonner les activités et à planifier l'utilisation des ressources. Le gouvernement fédéral a mis fin en 1961 à ses subventions directes aux universités du Québec qu'il a remplacées par le transfert de points d'impôt aux provinces. Étant donné que la province de Québec n'a pas de commission des subventions aux universités, la Conférence a joué un rôle consultatif relativement à la répartition de ces fonds.

Le gouvernement provincial reçoit aussi, en ce qui concerne les universités, les recommandations du Conseil supérieur de l'Éducation créé en 1964 et responsable de l'enseignement à tous les niveaux.

L'Université du Québec et le Conseil des universités ont été fondés en 1968. L'Université du Québec possède déjà des campus à Montréal, Chicoutimi et Trois-Rivières, de même qu'une École supérieure d'administration publique et un Institut de recherche situés à Québec, et des centres d'études à Rimouski, Hull et Rouyn.

Le Conseil joue à peu près le même rôle que les commissions des subventions aux universités dans les autres provinces. Il conseille le ministre de l'Éducation sur les besoins des universités, leur développement, la création de nouveaux établissements de haut savoir, la coordination des efforts et le budget. Le ministre doit demander l'avis du Conseil sur toutes les propositions importantes de développement et de financement relatives à l'enseignement supérieur.

Ontario: En 1972, le ministère des Affaires universitaires est devenu le ministère des Collèges et Universités; les universités, les collèges d'arts appliqués, les collèges techniques, les collèges d'enseignement des arts et les musées relèvent maintenant de ce ministère.

Le Comité des présidents des Universités de l'Ontario est devenu, en 1971, le Conseil des Universités de l'Ontario. Celui-ci a organisé plusieurs sous-comités qui le conseillent sur des problèmes particuliers, dont la recherche et la planification, les études supérieures et la coordination des services de bibliothèque, les modes de subventions, les relations publiques et l'information, la télévision éducative et les conditions d'admission. Le Comité a pour

---

fonction de promouvoir la coopération entre les universités ontariennes subventionnées, et entre celles-ci et le gouvernement, et de travailler à l'amélioration générale de l'enseignement supérieur en Ontario.

En 1969, le gouvernement de l'Ontario a constitué la Commission de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario. La Commission a publié un projet de rapport en 1972, sondé l'opinion publique, en ce qui concerne ses recommandations, pour publier son rapport définitif intitulé *The Learning Society*, en février 1973.

La Commission recommandait l'établissement d'un conseil qui servirait de lien entre le gouvernement provincial et chacun des secteurs universitaire et collégial. Contrairement au Comité des affaires universitaires, ces conseils jouiraient de certains pouvoirs exécutifs, c'est-à-dire qu'ils conseilleraient le gouvernement sur le montant global des fonds nécessaires, qu'ils alloueraient et répartiraient les fonds aux collèges et aux universités en se fondant sur une base déterminée, et qu'ils planifieraient et coordonneraient l'expansion en général. Ils constitueraient des corps publics, formés de profanes et de représentants d'institutions, et ils tiendraient des réunions publiques.

Afin de favoriser une coordination d'ensemble, un comité consultatif sur l'enseignement postsecondaire serait mis sur pied.

Le rapport recommandait de séparer les versements de fonds destinés à la recherche et à l'enseignement dans les universités, et il suggérait que les institutions religieuses reçoivent la même aide financière que les institutions laïques (les premières en reçoivent actuellement 50 pour cent).

Le rapport soulignait la nécessité d'établir un meilleur équilibre français-anglais et stipulait que tous les programmes postsecondaires actuellement offerts en anglais devraient aussi l'être en français le plus tôt possible.

Les recommandations du rapport n'ont pas encore été mises en application.

En 1973, l'Université luthérienne de Waterloo cessa d'être affiliée à l'Église luthérienne et, à l'instar de l'Université Wilfrid Laurier, devint une institution provinciale subventionnée à même les fonds publics. Il existe 22 collèges communautaires, connus sous le nom de collèges d'arts appliqués et de technologie. De plus, il y a quatre collèges de techniques agricoles et une école d'horticulture.

---

Manitoba: En 1967, lorsque le nombre d'universités dans la province est passé de 1 à 3, le gouvernement a institué une Commission des subventions de fonctionnement et d'établissement aux institutions d'enseignement supérieur tirées du fonds provincial des subventions aux universités. La Commission doit aussi étudier les besoins en matière d'enseignement supérieur dans la province et la capacité qu'ont les institutions de les satisfaire.

En 1971, le gouvernement provincial a créé un groupe de travail sur l'enseignement postsecondaire. Comme l'avait fait la Commission formée en Ontario, le groupe a publié en 1973 un projet de rapport dans lequel il exposait ses vues, et il a demandé l'opinion du public. Le rapport a paru sous sa forme définitive au cours de la même année.

Le rapport recommandait qu'une commission publique remplace la Commission de subventions aux universités du gouvernement provincial. La nouvelle commission serait chargée de la planification et du fonctionnement des collèges communautaires et de l'expansion, de l'appui et de la coordination d'un système régional décentralisé d'enseignement postsecondaire. Entre autres choses, il était recommandé qu'un bureau externe d'appréciation des études ait le droit de conférer ses propres grades, diplômes et certificats, qu'un "ombudsman" de l'enseignement postsecondaire soit nommé, qu'il n'y ait pas d'augmentation substantielle des droits de scolarité, et que des bourses plus généreuses soient accordées aux étudiants qui en ont le plus besoin.

Un système de collèges communautaires a été établi en 1969 au moment où les trois écoles professionnelles du Manitoba situées à Winnipeg, Brandon et Le Pas, ont pris le nom de collèges.

Saskatchewan: Cette province est dotée d'une seule université qui possède un campus à Saskatoon et un à Regina. L'université entretient des relations directes avec le gouvernement provincial. La constitution de deux universités distinctes est la principale recommandation d'une Commission royale sur l'organisation et les structures des universités qui a présenté son rapport à la fin de l'année 1973. Le rapport recommandait également l'établissement d'une commission universitaire qui servirait de lien entre les institutions et le gouvernement. Cette commission, après avoir consulté les universités, planifierait et coordonnerait le secteur universitaire de l'enseignement postsecondaire dans la province. Elle réviserait les budgets des universités, les présenterait au gouvernement, et répartirait les fonds de capital et les fonds destinés au fonctionnement des institutions.

En mars 1974, le gouvernement de la Saskatchewan annonçait ses intentions d'adopter une loi établissant deux universités autonomes et une Commission des universités de la Saskatchewan. Le ministre de l'Éducation permanente a précisé que cette nouvelle structure s'appuierait sur les recommandations de la Commission royale.

En 1972, un comité consultatif recommandait la création de collèges communautaires, et les projets sont actuellement en marche. Entretiens, il existe trois instituts de technologie et un collège dirigé par des autorités religieuses.

Alberta: La Commission des universités, établie en 1965, et la Commission des collèges ont cessé de fonctionner en 1973. Le ministre des Études supérieures a remplacé les deux commissions et, pour la première fois, a annoncé l'octroi de subventions de fonctionnement aux universités pour une période de trois ans.

La quatrième université de la province, Athabasca, a été fondée en 1971. Cependant, une baisse du nombre d'inscriptions a interrompu les projets d'ordre matériel. L'organisation scolaire, qui s'écarte des modèles traditionnels au point d'offrir des programmes d'animation communautaire semblables à ceux de l'université libre de Grande-Bretagne doit être mise à l'essai lorsque la conjoncture justifiera la création d'une autre université. Athabasca se limitera à des programmes de premier cycle; elle vise au groupement de collèges de façon à favoriser une interaction étroite entre les étudiants et les professeurs et les petits groupements sociaux.

La Commission de planification de l'enseignement de 1969 en Alberta avait pour mission d'étudier le profil de l'enseignement dans la province, de la maternelle aux études supérieures. En 1972, la Commission appuya fortement la conception de l'Université Athabasca et suggéra qu'elle devienne l'Académie de l'Alberta tel que projeté. L'Académie serait reliée à des centres de radiodiffusion et à des centres d'apprentissage communautaire qui offriraient des cours de base au niveau postsecondaire avec possibilité de transfert. Le rapport indiquait également que les périodes d'enseignement proprement dit alterneraient avec des périodes de travail durant toute la vie du sujet, et que les droits de scolarité augmenteraient parallèlement à une augmentation des subventions.

Il y a en Alberta huit collèges communautaires, deux instituts de technologie et trois collèges professionnels et d'agriculture.

Colombie-Britannique: En 1973, le gouvernement provincial a nommé un commissaire de l'éducation chargé d'étudier tous les aspects et tous les niveaux de l'éducation dans la province, et de recommander

des changements aux structures existantes. Dans un document de travail devant servir de base à un débat public, la Commission recommandait la formation d'un corps intermédiaire entre les universités et le gouvernement. Un groupe de travail sur l'administration des universités recommandait que les sénats des universités soient formés exclusivement d'universitaires (professeurs, étudiants, administrateurs), mais que les professeurs et les étudiants soient exclus des conseils d'administration. Le président de la Commission cessa d'occuper ses fonctions en 1973 et le gouvernement annonça que le ministère de l'Éducation continuerait le travail amorcé par la Commission.

En plus des quatre universités, il y a actuellement neuf collèges polyvalents offrant des cours préparatoires à l'université de même que des cours professionnels et un institut de technologie.

Au début de l'année 1974, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement postsecondaire dans la région de la rivière Kootenay recommandait que l'Université Notre-Dame devienne un collège public offrant un cours général d'une durée de quatre ans et qu'un conseil général d'administration de l'enseignement postsecondaire soit établi dans cette région par le gouvernement provincial. En outre, des collèges offrant des cours techniques et professionnels d'une durée de deux ans seraient créés à Nelson, Castlegar et Cranbrook.

#### Aspects nationaux et internationaux

Comme il n'y a pas de ministère fédéral de l'éducation, chaque province, comme on l'a mentionné plus haut, élabore des plans pour l'avenir de l'enseignement supérieur à l'intérieur de son territoire. En outre, plusieurs organisations nationales cherchent à étudier et à infléchir certains domaines de l'enseignement supérieur dans toute l'étendue du pays<sup>2</sup>. Pour illustrer ce fait, nous mentionnons ci-après quelques études qui ont été faites depuis 1969 ou qui sont en voie de préparation:

1) Le rapport Bonneau-Corry sur la rationalisation de la recherche universitaire au Canada (1972). Ce rapport intitulé *Poursuivre l'optimum* a été demandé par l'Association des Universités et Collèges du Canada et subventionné par le Conseil du Canada, le Conseil national de recherches et le Conseil de recherches médicales. Il a suscité nombre de discussions parmi les universitaires canadiens et dans les milieux gouvernementaux, et il a incité plusieurs institutions à veiller de près à leurs politiques de recherche institutionnelle.

2) *Collective bargaining for university faculty in Canada*, demandé par l'Association des Universités et Collèges du Canada et effectué par B.L. Adell et D.D. Carter (1972). Ce rapport relate l'évolution

<sup>2</sup> Voir annexe III.

---

des négociations collectives dans les institutions canadiennes d'enseignement supérieur.

3) Un inventaire de classes, de recherches et de projets spéciaux a fait l'objet de la première partie d'une étude intitulée *The University and the Canadian North*. Cet inventaire a été complété en 1973 et la seconde phase de l'étude, une analyse des données et des recommandations, est actuellement en cours.

4) Une étude effectuée par H. Rocke Robertson sur le nombre actuel et projeté de diplômés en sciences de la santé des établissements canadiens d'enseignement a été complétée en 1973. Elle était parrainée par l'Association des Universités et Collèges du Canada.

5) Une étude des programmes d'éducation physique dans les universités canadiennes est actuellement en cours; elle est effectuée par l'Association des Universités et Collèges du Canada et l'Union sportive interuniversitaire canadienne et subventionnée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

6) La Commission des études canadiennes de l'Association des Universités et Collèges du Canada, dirigée par le professeur T.H.B. Symons, présentera son rapport à l'automne 1974. Cette Commission fera des recommandations sur la situation de l'enseignement et de la recherche dans des domaines d'étude relatifs au Canada dans les universités canadiennes.

Le personnel des universités canadiennes est conscient de sa responsabilité d'aider les institutions plus jeunes à l'étranger et d'encourager les études internationales dans les universités canadiennes. Les premiers efforts ont permis de fournir des professeurs à des institutions étrangères, de coopérer avec des organisations internationales telles que l'Association internationale des Universités, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Association des Universités du Commonwealth et, de concert avec le gouvernement fédéral et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), d'assurer des places aux bénéficiaires des bourses d'études canadiennes dans le cadre du Plan de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, du Plan de Colombo, du Programme d'assistance aux Antilles du Commonwealth et du Programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth. Les universités francophones du Canada se sont associées à leurs homologues des autres pays francophones du monde au sein de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF).

L'Agence canadienne de développement international<sup>3</sup> s'efforce de coordonner l'aide éducative, financière, technique et les autres formes d'aide émanant de sources canadiennes et elle coopère en ce sens avec les organismes et les institutions privées.

Contrôle et administration des institutions

Les lois civiles sur l'établissement de nouvelles institutions ou relatives aux transformations d'institutions déjà existantes sont habituellement adoptées par les gouvernements provinciaux, sauf dans le cas des collèges militaires fédéraux et de quelques institutions établies en vertu d'une loi du Parlement canadien.

Lorsqu'une institution est juridiquement constituée, la direction en est remise au conseil d'administration dont les membres sont désignés en vertu de la charte de l'institution. Bien qu'on se serve de plusieurs termes et que les institutions d'importance différente ne comportent pas nécessairement tous les postes énumérés ci-dessous, l'administration d'une institution comprend généralement les personnes suivantes: un visiteur, un chancelier, un président ou "principal" (souvent il a aussi le titre de vice-chancelier) ou un recteur dans le cas des universités francophones, un conseil d'administration (appelé parfois conseil des régents ou conseil de régie), un sénat (appelé parfois conseil de faculté ou conseil universitaire) et parfois des comités consultatifs qui relèvent du sénat ou du conseil d'administration. Le recteur est le chef administratif de l'université et, en vertu de ses fonctions, il fait partie du conseil et du sénat. A la tête de l'ordre hiérarchique se trouve le conseil d'administration, puis le recteur, le sénat, les doyens et l'ensemble du corps professoral. D'ordinaire le chancelier, élu souvent par les étudiants diplômés ou, dans le cas des institutions catholiques, choisi parmi les membres importants du clergé, est d'office membre du conseil d'administration et du sénat, tandis que le visiteur (ou protecteur) peut être un personnage politique de marque.

Le rapport Duff-Berdahl sur l'administration des universités, publié en 1966, a précipité les changements au sein de l'administration des universités. Il a encouragé tout spécialement la nomination de professeurs au sein des conseils d'administration, et maintenant quelques conseils comprennent aussi des étudiants. La composition des conseils d'administration varie d'après le genre d'institution.

Les conseils des universités provinciales comptent normalement des représentants du gouvernement; ceux des institutions confessionnelles comptent des membres du clergé et du laïcat nommés par les autorités ecclésiastiques. Le monde des affaires ainsi que d'autres organisations et les associations d'anciens élèves sont représentés directement au sein de presque tous les conseils ou communiquent

<sup>3</sup> 122, rue Bank, Ottawa K1A 0G4



leurs vues par l'entremise de comités consultatifs. Le nombre des membres des conseils varie de quelques-uns à plus de trente. Le conseil doit préserver les biens de l'université et en accroître les revenus, surveiller les opérations financières de l'institution et être l'agent de liaison avec les gouvernements et le public. Il doit voir à ce que le public continue d'accepter avec confiance les modalités d'administration de l'université et, au besoin, protéger l'autonomie des universités.

Le rapport Duff-Berdahl a signalé la faiblesse des sénats des universités canadiennes. Actuellement, dans la plupart des universités, la majorité des membres du sénat sont des membres du corps professoral. Le sénat est chargé de l'admission des étudiants, des cours, de la discipline et de la remise des diplômes. Des étudiants font partie de la plupart des sénats des universités. D'ordinaire, le sénat a beaucoup plus de membres que le conseil.

L'Université Laval (Québec) et l'Université de Toronto ont toutes deux un seul corps administratif appelé conseil de l'université dans le premier cas, et *governing council* dans le deuxième cas.

En plus du recteur, les principaux administrateurs sont les vice-recteurs, chacun d'eux étant responsable d'un champ particulier de la vie universitaire (enseignement, administration, finances, recherche); le secrétaire général (*registrar* dans les universités anglophones) qui remplit souvent les fonctions de secrétaire des différents comités et dont le bureau s'occupe habituellement de l'admission des étudiants, de la préparation des horaires et de la garde des dossiers des étudiants; le trésorier (appelé souvent administrateur ou économiste) dont le bureau s'occupe des opérations financières courantes, y compris la perception des droits de scolarité; les doyens et les chefs de département qui administrent les affaires du corps professoral et des sections.

Parmi les autres postes de l'administration, on peut compter ceux d'agent d'admission, de doyen des hommes et des femmes, de bibliothécaire, d'agent d'expansion, d'agent d'information et de relations extérieures, d'administrateur de la recherche et d'agent de recherche institutionnelle.

Corps professoral Les termes employés habituellement pour désigner les différents postes inférieurs à celui de doyen (*dean* dans les universités anglophones) d'une faculté ou d'une école sont, en commençant par les plus importants, ceux de professeur titulaire (*professor*), professeur agrégé (*associate professor*), professeur adjoint (*assistant professor*) et chargé de cours (*lecturer* et *instructor*). Les postes de moindre importance comme ceux de démonstrateurs, d'assistants de

laboratoire et de boursiers chargés de cours, sont souvent confiés à des étudiants diplômés.

Une faculté universitaire type compte plus de professeurs adjoints et agrégés que de professeurs titulaires. On nomme généralement les nouveaux professeurs à titre d'adjoints ou à un échelon inférieur; on exige habituellement un doctorat, mais une maîtrise suffit parfois.

Au cours de l'année scolaire 1970-1971, le traitement moyen des professeurs d'université s'est établi comme il suit: \$25,950 pour les doyens, \$21,504 pour les professeurs titulaires, \$16,057 pour les professeurs agrégés, \$12,701 pour les professeurs adjoints et \$10,002 pour les chargés de cours.

Au cours de l'année scolaire 1972-1973, on comptait plus de 27,000 professeurs et chercheurs à plein temps dans les universités et les collèges du Canada. Le nombre des professeurs à temps partiel s'élevait à environ la moitié de ce nombre.

Pour aider les personnes intéressées à enseigner dans une université ou un collège du Canada, l'Association des Universités et Collèges du Canada<sup>4</sup> publie la liste des postes disponibles dans chaque numéro de son nouveau bulletin, *Affaires universitaires*, lequel paraît dix fois par année. Le bulletin *Affaires universitaires* est diffusé à titre gratuit aux membres des institutions qui font partie de l'AUCC. L'envoi de première classe au Canada est de \$7. Hors du Canada, le prix de l'abonnement est de \$5 par courrier ordinaire. Les dix numéros peuvent être expédiés par courrier aérien, sur demande, au coût annuel de \$10.

L'Association canadienne des professeurs d'université<sup>5</sup> publie aussi des avis de vacances dans son bulletin. Elle accepte de publier les noms des personnes qui désirent annoncer leur candidature à des postes de professeur. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (Ottawa) a publié un mémoire intitulé *Admission au Canada de professeurs destinés à l'enseignement dans les universités et collèges canadiens - Qualités requises et façon de procéder pour les immigrants* qu'on peut se procurer en s'adressant directement au ministère ou aux directeurs régionaux de l'Immigration.

Catégories d'institutions Au Canada, une université est généralement définie comme une institution d'enseignement postsecondaire, de formation professionnelle et de recherche qui confère des grades d'études élémentaires et d'études supérieures.

Un collège affilié est un collège indépendant sur le plan administra-

<sup>4</sup> 151, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5N1  
<sup>5</sup> 66, rue Lisgar, Ottawa (Ontario) K2P 0C1

---

tif mais dirigé sur le plan scolaire par le sénat de l'université à laquelle il est affilié. L'enseignement est dispensé par le collège, mais les grades sont conférés par l'université.

Un collège constituant fait partie intégrante d'une université, est dirigé par l'université sur le plan administratif et son budget est intégré à celui de l'université.

Un collège ou université fédéré est une institution qui a le droit de conférer ses propres grades (à l'exception, habituellement, des diplômes de théologie) pendant la durée de son association avec une autre université. Les relations entre les deux établissements sont sensiblement les mêmes qu'entre un collège affilié et l'institution à laquelle il est affilié.

L'innovation la plus importante dans le domaine de l'enseignement postsecondaire au Canada au cours de la dernière décennie a sans doute été l'expansion des collèges communautaires. Un collège communautaire est une école postsecondaire locale qui ne confère pas de grades et qui offre aux étudiants à temps plein ou à temps partiel, quel que soit leur âge, des programmes de formation professionnelle, de recyclage ou d'enseignement général. En outre, certains collèges offrent des programmes d'une durée d'un ou de deux ans préparatoires à l'admission à l'université ou à des études universitaires avancées. Les collèges communautaires ne confèrent pas de grades; ils ne veulent que servir la collectivité et la nature des services offerts varie selon les besoins de cette collectivité.

En 1973, il y avait 142 collèges communautaires au Canada, dont la moitié ont vu le jour après 1964. Les chiffres les plus récents publiés par Statistique Canada indiquent que 134,275 élèves à plein temps étaient inscrits dans les collèges communautaires du Canada à l'automne 1970.

En février 1974, 68 institutions décernaient des grades au Canada (abstraction faite de celles qui ne conféraient que des grades théologiques). Dans chacune des dix provinces, il se trouvait au moins une institution universitaire et un collège communautaire.

Les grandes universités sont toutes constituées de façon analogue; elles possèdent des facultés ou écoles pour les divers secteurs du savoir: lettres et arts, science pure, science appliquée et génie, art dentaire, science vétérinaire, commerce, agriculture, droit, pédagogie, médecine et sciences connexes, et le reste. Les institutions moins importantes se consacrent davantage aux arts et à la science pure, ou à une discipline particulière comme la pédagogie

---

et la théologie. La plupart des universités autonomes donnent un enseignement que couronnent des grades ou diplômes élevés en plus des cours que sanctionne le premier diplôme universitaire. La licence ou maîtrise (appelée en anglais *master's degree*) est habituellement conférée un an après l'obtention d'un baccalauréat avec spécialisation, ou deux ans après l'obtention du baccalauréat général. Habituellement le doctorat nécessite au moins deux années d'études supérieures au delà de la maîtrise.

L'Université de Toronto et l'Université de Waterloo décernent le grade de maître ès arts en philosophie après deux années d'études au delà du baccalauréat avec spécialisation, ou au moins une année au delà de la maîtrise générale. Ce grade est intermédiaire entre la maîtrise et le doctorat.

Conditions d'admission Comme l'enseignement, au Canada, est un domaine de compétence provinciale, chaque province organise son propre programme scolaire et confère ses propres certificats à la fin du cours secondaire. Les universités canadiennes exigent comme condition minimale d'admission le certificat accordé par la province où elles se trouvent, mais toutes acceptent les certificats des autres provinces comme titre d'équivalent d'admission.

Les écoliers canadiens commencent habituellement leurs études en première année, à l'âge de six ans. Ils parviennent à la "première immatriculation" (minimum requis pour l'admission à l'université) à l'âge de 17 ou 18 ans, quand ils terminent leur 11e année à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Québec, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, ou leur 12e année au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario et en Colombie-Britannique, de même qu'au Yukon. La "première immatriculation" n'existe pas en Saskatchewan et en Alberta.

En Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique, on peut obtenir la "deuxième immatriculation" après une autre année d'études. Il faut douze années d'études pour obtenir ce certificat en Saskatchewan et en Alberta. La "deuxième immatriculation" correspond à peu près à la première année d'un cours de quatre ans dans une faculté des arts. En Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba, et aussi dans la plupart des universités de l'Ontario, ce niveau de la deuxième immatriculation est une condition d'admission à l'université.

Au Québec, les étudiants qui laissent l'école secondaire après leur 11e année et qui désirent poursuivre des études universitaires doivent d'abord étudier deux ans dans un collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP).

Le baccalauréat ès arts exige habituellement quatre années d'études après la "première immatriculation", selon les conditions requises par l'institution. Un baccalauréat avec spécialisation suppose généralement une année supplémentaire d'études.

L'admission aux facultés professionnelles qui, au Canada, sont presque toujours rattachées aux universités, peut comporter les mêmes exigences que les disciplines des arts ou exiger une ou plusieurs années supplémentaires d'études ou même un baccalauréat lorsqu'il s'agit du droit et de la médecine.

Les universités et les collèges du Canada exigent normalement le certificat de fin d'études secondaires de même que la recommandation du directeur. Le résultat des tests standardisés du Bureau des examens d'admission aux collèges ou du Service d'admission aux collèges et aux universités servent de mesures complémentaires de l'aptitude aux études universitaires. En outre, ces tests servent souvent aux fins de l'acceptation provisoire des demandes et de l'octroi des bourses d'admission.

Le Service d'admission aux collèges et aux universités (SACU) a pris la responsabilité, en mai 1967, de préparer et d'administrer les tests d'aptitude intellectuelle et de rendement scolaire des étudiants anglophones et francophones qui veulent passer de l'école secondaire à l'université et aux autres formes d'enseignement postsecondaire. Le Service a son siège social à Ottawa<sup>6</sup> et utilise les installations des deux centres de tests de Québec et de Toronto pour l'interprétation des tests. Le Service a administré ses premiers tests en février 1969, soit un test d'aptitude et un test de maîtrise de la langue maternelle, en français et en anglais.

Lorsqu'il s'agit d'admettre des étudiants étrangers, les universités étudient leurs cas avec eux; l'admission se fonde sur l'appréciation particulière des antécédents scolaires. Il faut que le candidat se révèle capable de comprendre la langue d'enseignement. Il doit en outre répondre aux exigences du ministère de l'Immigration, c'est-à-dire avoir les ressources monétaires nécessaires, une bonne santé, une bonne réputation et détenir l'attestation de son acceptation par une université ou un collège du Canada. Le ministère canadien de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a publié une brochure intitulée *Qualités requises par le ministère de l'Immigration pour l'admission d'étudiants étrangers aux universités canadiennes* qui donne de plus amples renseignements à ce sujet. On peut l'obtenir en s'adressant directement au Ministère à Ottawa, aux directeurs régionaux de l'Immigration ou aux bureaux canadiens de l'Immigration situés à l'étranger.

<sup>6</sup> 151, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5N1

Les conditions d'admission de chaque université pour les étudiants du premier cycle sont exposées en détail dans l'*Annuaire des universités du Commonwealth* (publié par l'Association des universités du Commonwealth<sup>7</sup> et dans les annuaires des diverses universités. On trouvera dans *Universités et Collèges du Canada*, un répertoire annuel publié conjointement par l'AUCC et Statistique Canada, les conditions d'admission pour les étudiants du premier cycle et des études supérieures<sup>8</sup>.

**L'année scolaire** Au Canada, l'année scolaire se divise normalement en deux périodes de quatre mois chacune et s'étend de septembre à avril ou mai. Les étudiants bénéficient d'environ deux semaines de vacances à Noël et d'un congé de quelques jours à Pâques. Sauf dans quelques cas, les universités canadiennes n'admettent les étudiants aux cours de l'année scolaire qu'en septembre; il est rare que de nouveaux étudiants soient acceptés pendant la deuxième période.

L'Université Simon Fraser (Colombie-Britannique) et l'Université de Guelph (Ontario) ont un régime de trimestres.

L'Université de Waterloo (Ontario), l'Université Memorial (Terre-Neuve), l'Université de Sherbrooke (Québec) et l'Université de la Saskatchewan (Regina) ont adopté un régime coopératif pour quelques-uns de leurs programmes. A Waterloo, les étudiants en génie passent quatre mois à l'université et quatre mois dans une industrie. A Sherbrooke, les étudiants en génie, en administration (maîtrise) et en service social (baccalauréat et maîtrise) peuvent participer à un programme coopératif. L'Université de la Saskatchewan et l'Université Memorial ont organisé un programme coopératif pilote pour leurs étudiants en génie.

De nombreuses universités ont un programme d'admissions anticipées et acceptent souvent des étudiants d'après les notes qu'ils ont eues au secondaire, les rapports confidentiels des directeurs d'écoles et les résultats de tests d'aptitude et de rendement.

**Cours à temps partiel** De nombreuses institutions offrent des cours du soir durant l'année scolaire, de même que des cours d'été pendant les mois de juin, juillet et août; elles offrent aussi dans certains cas des cours par correspondance reconnus aux fins de l'obtention de diplômes. Quelques universités donnent des cours télévisés. Dans certaines institutions, il est possible de faire toutes les études requises pour obtenir un premier diplôme dans certains domaines en suivant des cours d'été et des cours du soir, même si l'on exige habituellement que les étudiants suivent des cours réguliers à plein temps pendant au moins une année. Il n'est pas possible d'obtenir un grade par correspondance.

<sup>7</sup> 36 Gordon Square, Londres WC1, Angleterre  
<sup>8</sup> En vente au service de diffusion des publications de Statistique Canada, K1A 0T6; \$5 payable à l'avance.

Étudiants Le nombre des étudiants à temps complet inscrits dans les universités au cours des dernières années a augmenté très rapidement. Voici un tableau des inscriptions:

Année universitaire	Inscriptions à plein temps	Année universitaire	Inscriptions à plein temps
1930-1931 .....	32,926	1969-1970 .....	294,683
1940-1941 .....	36,319	1970-1971 .....	316,956
1950-1951 .....	68,306	1971-1972 .....	323,026
1960-1961 .....	113,857	1972-1973 .....	314,175

Parmi les 314,175 étudiants inscrits à plein temps en 1972-1973, 35,994, soit environ 11 pour cent, étaient des étudiants diplômés.

En 1972-1973, 149,304 étudiants étaient inscrits à temps partiel dans les universités et les collèges du Canada. De ce nombre, 20,247, soit 13.5 pour cent, étaient des étudiants diplômés.

En 1970-1971, 205,178 étudiants suivaient des cours universitaires ne menant pas à l'obtention d'un diplôme.

En 1971, environ 329,709 étudiants ont suivi des cours d'été.

En 1971-1972, quelque 19,958 étudiants étrangers du premier cycle et 9,700 étudiants diplômés étaient inscrits à plein temps dans les collèges et les universités du Canada, représentant plus de 150 pays et territoires. Le plus grand nombre venaient des États-Unis (5,820). Les autres venaient des Antilles (1,811, dont 856 de la Trinité-et-Tobago et 395 de la Jamaïque), de Hong Kong (2,685), de la Grande-Bretagne (5,545), de l'Inde (1,145), de la France (759), du Pakistan (270), de la Guyane (338) et de la Malaisie (456). En 1971-1972, un total de 12,885 étudiants venaient des pays du Commonwealth.

Les universités canadiennes ont décerné, en 1971-1972, plus de 72,564 diplômes au niveau du baccalauréat et des grades professionnels élémentaires ou diplômes équivalents. Le plus grand nombre des diplômes ont été décernés dans les secteurs des arts et des sciences pures (38,494), de la pédagogie (14,665), du génie (4,200) et des

hautes études commerciales (3,623). Au cours de la même année, les universités ont décerné 10,258 diplômes au niveau de la licence et de la maîtrise et 1,724 doctorats.

Frais scolaires Les renseignements recueillis pour l'année universitaire 1973-1974 indiquent que, dans les facultés des arts et des sciences, la moyenne des droits de scolarité est de \$500 à \$680 pour deux semestres, tandis qu'elle est d'environ \$650 en médecine et de \$600 en génie. Les résidences d'étudiants demandent en moyenne de \$900 à \$1,300 pour le vivre et le couvert. En général, les frais sont plus élevés au Québec et en Ontario que dans les autres provinces.

En 1973, les étudiants vivant loin de chez eux ont dû dépenser en moyenne de \$2,500 à \$3,500; ces montants sont plus élevés dans le cas des diplômés poursuivant des études plus avancées.

Pour couvrir une partie de leurs frais, nombre d'étudiants travaillent pendant l'été ou occupent un emploi à temps partiel pendant l'année universitaire. Le Programme canadien des prêts aux étudiants a été inauguré en 1964 pour venir en aide par des prêts aux étudiants canadiens, à temps complet, qui suivent des cours d'études postsecondaires dans des institutions déterminées. En vertu de ce programme, les banques à charte et les caisses populaires désignées peuvent accorder ces prêts sur présentation des certificats d'admissibilité délivrés par les provinces qui participent au programme. Le gouvernement fédéral garantit le remboursement de ces prêts et en paie les intérêts, tant que les emprunteurs sont étudiants à temps complet et pendant les six mois qui suivent la fin de leurs études. Le montant maximum que chaque étudiant peut emprunter pendant l'année universitaire est de \$1,400, et la somme globale qu'il peut emprunter pendant toute la durée de ses études est de \$9,800.

Pour pouvoir emprunter, un étudiant doit remplir certaines conditions. Il doit être citoyen canadien, ou posséder le statut d'immigrant reçu au moment de sa demande, avoir résidé au Canada pendant au moins un an et avoir l'intention d'y rester après avoir obtenu son diplôme. L'étudiant doit résider dans une province qui participe au programme et prouver aux autorités de cette province qu'il a besoin d'un prêt pour continuer ses études. L'évaluation d'un tel besoin s'appuie sur le principe selon lequel il appartient en premier lieu à l'étudiant ou à sa famille de payer le coût des études postsecondaires.

La province de Québec ne participe pas au Programme canadien. Elle a organisé son propre programme d'aide aux étudiants qui résident sur son territoire. Le Programme canadien ne couvre donc pas les étudiants québécois, mais ceux-ci peuvent demander une aide finan-



cière par l'entremise du Service de l'aide aux étudiants, Ministère de l'Éducation du Québec.

De plus, les provinces offrent une aide non remboursable sous forme de subventions, de bourses d'études et de bourses de spécialisation<sup>9</sup>.

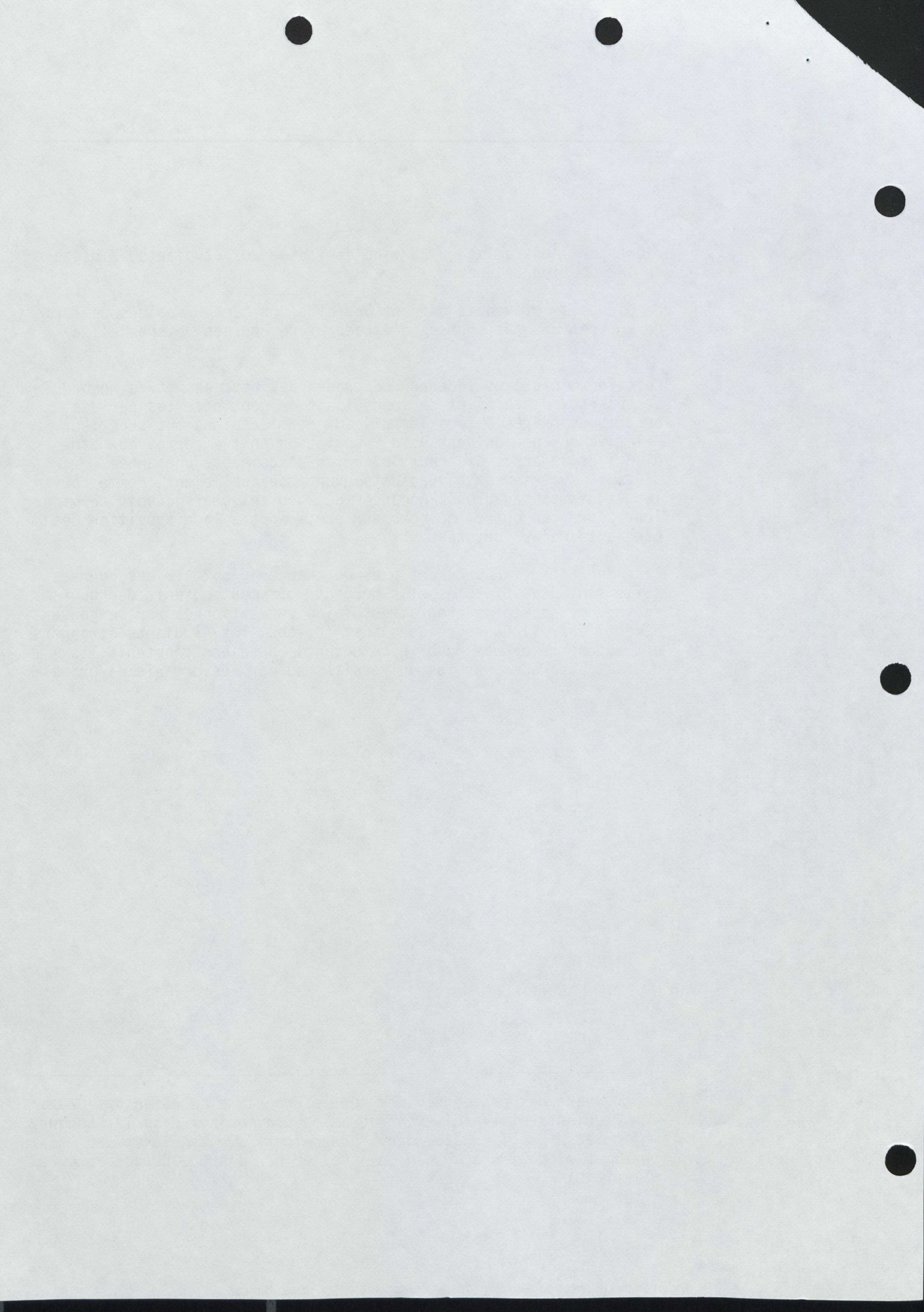
Certains ministères fédéraux accordent des bourses, et de nombreuses bourses d'études et de spécialisation sont offertes par des organismes privés à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Relativement peu de bourses d'inscription sont offertes aux étudiants étrangers, mais ceux qui ont déjà complété une année d'études supérieures au Canada peuvent habituellement, comme tous les étudiants canadiens, demander des bourses pour pouvoir terminer leur cours. En outre, de nombreux prêts sont à la disposition des étudiants moins fortunés.

Les étudiants étrangers ont plus de chances d'obtenir des bourses s'ils sont déjà diplômés; ils peuvent notamment obtenir des bourses en vertu de certains programmes d'aide subventionnés par le gouvernement fédéral. Dans quelques institutions, les étudiants étrangers ont autant de chances que les étudiants canadiens d'obtenir les bourses accordées par les universités ou par des organismes privés.

RP/A

---

<sup>9</sup> On trouvera des renseignements sur le Programme canadien des prêts aux étudiants et les divers programmes provinciaux dans la brochure intitulée *Appui financier des gouvernements aux étudiants des universités et collèges du Canada*, publiée par l'AUCC. Cette brochure est gratuite.



## ANNEXE I

### Universités et collèges canadiens autorisés à conférer des grades, 1973

(à l'exception de ceux qui ne décernent  
que des diplômes de théologie)

Nota: Les renseignements indiqués entre parenthèses portent sur: 1) l'administration, 2) l'affiliation religieuse, 3) la composition du corps étudiant et 4) le nombre d'étudiants inscrits à plein temps en 1972-1973 aux institutions mères et aux établissements affiliés (sauf indication contraire)<sup>a</sup>.

L'administration de l'institution est déterminée surtout par le mode de nomination de la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organisme équivalent. Au Canada, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les Églises sont les seules autorités qui peuvent actuellement nommer la moitié des membres du conseil ou davantage. Quand aucun groupement ne nomme la majorité des membres, ou quand le conseil se renouvelle lui-même, on considère l'institution comme un établissement privé.

L'affiliation religieuse peut varier d'une institution à l'autre. Ces liens peuvent être très étroits ou très lâches. Ils influencent rarement le choix des étudiants et des membres du corps professoral. Ils ont habituellement trait à certaines directives relatives aux cours de religion, à l'entretien de chapelles et à d'autres services parascolaires offerts aux étudiants.

La composition du corps étudiant peut varier: hommes seulement, femmes seulement, ou hommes et femmes.

#### TERRE-NEUVE

Université Memorial de Terre-Neuve\*, Saint-Jean (provinciale, non confessionnelle, mixte, 1971-1972: 7,077 étudiants): grades de lettres, sciences, pédagogie, génie, médecine, sciences infirmières, éducation physique, service social, commerce. Programme préparatoire à la foresterie. Diplômes d'études supérieures.

#### ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Université de l'Île-du-Prince-Édouard\*, Charlottetown (provinciale, mixte, non confessionnelle, 1,581 étudiants); grades de lettres, sciences, hautes études commerciales, pédagogie, sciences domestiques, musique. Diplômes de génie.

#### NOUVELLE-ÉCOSSE

Université Acadia\*, Wolfville (privée, baptiste, mixte, 2,487 étudiants); grades de lettres, sciences, secrétariat, hautes études commerciales, pédagogie, sciences do-

---

<sup>a</sup> Les institutions marquées d'un astérisque sont membres réguliers de l'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC), 151, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5N1. Les institutions marquées d'un double astérisque (\*\*) sont membres provisoires de l'AUCC.

mestiques, musique, théologie. Certificat de sciences appliquées. Diplômes d'études supérieures.

Atlantic Institute of Education, Halifax (provincial, non confessionnel, mixte, 22 étudiants); diplômes d'études supérieures en pédagogie.

Université Dalhousie\*, Halifax (provinciale, non confessionnelle, mixte, 6,150 étudiants); grades de lettres, sciences, hautes études commerciales, médecine dentaire, pédagogie, génie, droit, bibliothéconomie, médecine, sciences infirmières, pharmacie, éducation physique, administration publique, service social, génie physique. Diplômes de sciences infirmières, physiothérapie et service social. Faculté d'études supérieures. Certificats et diplômes d'études supérieures en administration publique.

Université de King's College\*, Halifax (anglicane, mixte, 1971-1972: 251 étudiants) grades de théologie. Cours de lettres et de sciences (les grades sont décernés par l'Université Dalhousie à laquelle l'Université de King's College est associée).

Université Mont-Saint-Vincent\*, Halifax (catholique, mixte, 1,033 étudiants): grades de lettres, sciences, administration des affaires, pédagogie, sciences domestiques, sciences infirmières. Diplômes de secrétariat juridique et médical. Maîtrise ès arts.

Nova Scotia College of Art and Design\*\*, Halifax (privé, non confessionnel, mixte, 358 étudiants): grades de design, beaux-arts et didactique des arts. Diplômes d'arts graphiques et de beaux-arts. Maîtrise en beaux-arts.

Collège technique de la Nouvelle-Écosse\*, Halifax (provincial, non confessionnel, mixte, 442 étudiants): baccalauréat, maîtrise et doctorat en génie. Offre les deux dernières années du premier cycle et toutes les années d'études supérieures. Les premières années doivent se faire dans une autre institution. Baccalauréat et maîtrise en architecture. Le Collège offre les quatre dernières années du premier cycle et toutes les années d'études supérieures, les premières années devant se faire dans une autre institution.

Université Saint-François-Xavier\*, Antigonish (privée, catholique, mixte, 2,814 étudiants): grades de lettres, sciences, secrétariat, administration des affaires, pédagogie, sciences domestiques, sciences infirmières. Certificats de génie. Les étudiants doivent s'inscrire à une autre institution s'ils veulent poursuivre leurs études. Diplômes d'animation sociale. Maîtrise en lettres, sciences et pédagogie.

Université St. Mary's\*, Halifax (privée, catholique, mixte, 1971-1972: 2,548 étudiants): grades de lettres, sciences, commerce, pédagogie, gestion en génie, théologie (cours offerts par les collèges affiliés). Diplômes de génie. Les étudiants doivent s'inscrire à une autre institution s'ils veulent poursuivre leurs études. Diplômes d'études supérieures en histoire, philosophie et pédagogie.

#### NOUVEAU-BRUNSWICK

Université de Moncton\*, Moncton (privée, catholique, mixte, 3,151 étudiants): grades de lettres, sciences, administration des affaires, musique, pédagogie, génie, sciences domestiques, sciences infirmières, traduction et interprétation, éducation physique. Diplômes d'études supérieures. L'enseignement est dispensé en français.

Université Mount Allison\*, Sackville (privée, Église unie, mixte, 1,337 étudiants): grades de lettres, sciences, musique, secrétariat, commerce, pédagogie, beaux-arts

et théologie (grades décernés pour le Pine Hill Divinity Hall). Certificats de génie. Les étudiants diplômés doivent s'inscrire à une autre institution s'ils veulent poursuivre leurs études. Maîtrise en sciences.

Université du Nouveau-Brunswick\*, Fredericton (provinciale, non confessionnelle, mixte, 5,741 étudiants): grades de lettres, sciences, administration des affaires, pédagogie, génie, foresterie, droit, sciences infirmières, éducation physique. École d'études supérieures.

Université St. Thomas, Fredericton (catholique, mixte, 1,018 étudiants): grades de lettres, pédagogie, enseignement. Garde en suspens son pouvoir de décerner d'autres grades pendant son affiliation à l'Université du Nouveau-Brunswick.

### QUÉBEC

Université Bishop\*, Lennoxville (privée, anglicane, mixte, 618 étudiants): grades de lettres, sciences, administration des affaires, pédagogie, théologie. Diplômes d'études supérieures.

Université Laval\*, Québec (privée, catholique, mixte, 9,943 étudiants): grades de lettres, sciences, beaux-arts, sciences appliquées, agriculture, architecture, foresterie, arpentage, commerce, génie, droit, médecine, médecine dentaire, pharmacie, théologie, musique, pédagogie, sciences domestiques, service social, sciences infirmières, sciences de la santé, traduction et interprétation, physiothérapie et thérapie occupationnelle. Certificats et diplômes de lettres. École d'études supérieures. L'enseignement est dispensé en français.

Université McGill\*, Montréal (privée, non confessionnelle, mixte, 14,275 étudiants): grades de lettres, sciences, agriculture, architecture, commerce et administration des affaires, médecine dentaire, pédagogie, génie, sciences de l'alimentation, sciences domestiques, droit, bibliothéconomie, médecine, musique, sciences infirmières, éducation physique, physiothérapie et thérapie occupationnelle, sciences religieuses, service social, urbanisme. Diplômes et certificats de pédagogie et de musique. Faculté d'études supérieures. Diplômes d'études supérieures en médecine dentaire, médecine, service social, géologie, génie, droit et gestion.

Université de Montréal\*, (privée, catholique, mixte, 15,247 étudiants): grades de lettres, sciences, traduction, droit, génie, médecine dentaire, hygiène, éducation physique, médecine, santé publique, rééducation, administration, administration hospitalière, architecture, diététique, technologie médicale, sciences infirmières, musique, pharmacie, études médiévales, criminologie, service social, théologie, commerce, médecine vétérinaire, optométrie, planification communautaire, bibliothéconomie, pédagogie. Certificats de médecine dentaire, pédagogie, médecine vétérinaire. Diplômes de génie, santé publique, médecine vétérinaire. Diplômes d'études supérieures. Diplômes d'études supérieures en droit, pharmacie, études africaines. L'enseignement est dispensé en français.

Université du Québec\*, cinq campus, à Montréal, Chicoutimi, Trois-Rivières, Rimouski, Hull (provinciale, non confessionnelle, mixte, 8,703 étudiants): grades de lettres, sciences, génie, pédagogie, éducation physique, théologie, administration, sciences de la santé, beaux-arts et arts appliqués, musique, services communautaires, sciences infirmières, service social, récréologie. Programmes de perfectionnement culturel et professionnel. Certificats de pédagogie, éducation physique, lettres et sciences. Diplômes d'études supérieures. L'enseignement est dispensé en français.

Université de Sherbrooke\*, Sherbrooke (privée, catholique, mixte, 5,006 étudiants):

grades de lettres, sciences, droit, administration, médecine, génie, pédagogie, service social, théologie. Certificat de pédagogie. Diplômes d'études supérieures. L'enseignement est dispensé en français.

Université Sir George Williams\*, Montréal (privée, Young Men's Christian Association de Montréal, mixte, 6,001 étudiants): grades de lettres, sciences, commerce et administration des affaires, génie, beaux-arts. Diplômes d'études supérieures.

#### ONTARIO

Université Brock\*, St. Catharines (provinciale, non confessionnelle, mixte, 2,358 étudiants): grades de lettres, sciences, administration et pédagogie. Certificat de pédagogie. Diplômes d'études supérieures.

Université Carleton\*, Ottawa (provinciale, non confessionnelle, mixte, 8,198 étudiants): grades de lettres, sciences, architecture, commerce, génie, journalisme, administration publique, service social. Certificats d'études des fonctions publiques. Diplômes d'études supérieures. Diplômes d'études supérieures en administration publique.

Collège dominicain de Philosophie et de Théologie\*\*, Ottawa (privé, catholique, mixte, 232 étudiants): grades de premier cycle et d'études supérieures en philosophie, études pastorales et théologie. L'enseignement est dispensé en français.

Université de Guelph\*, Guelph (privée, non confessionnelle, mixte, 7,792 étudiants): grades de lettres, sciences, agriculture, administration hôtelière, architecture paysagiste, génie, éducation physique, médecine vétérinaire, études familiales et études de consommation. Diplômes d'études supérieures.

Université de Lakehead\*, Thunder Bay (privée, non confessionnelle, mixte, 2,576 étudiants); grades de lettres, sciences, pédagogie, commerce et administration des affaires, génie, foresterie, sciences infirmières, éducation physique et sciences de la santé. Diplômes d'administration des affaires, techniques de génie, techniques forestières et bibliotechnique. Certificats de foresterie et de techniques d'exploitation forestière. Diplômes d'études supérieures.

Université Laurentienne\*, Sudbury (privée, non confessionnelle, mixte, 2,617 étudiants): grades de lettres, sciences, commerce, administration des sports, sciences infirmières, traduction et interprétation, éducation physique et sciences de la santé, service social. Deux années de génie et de théologie. Diplômes d'études supérieures. Diplômes d'études supérieures en administration. Bilingue. Les collèges fédérés de Huntington, Sudbury et Thorneloe, qui offrent des programmes de lettres et de sciences, gardent en suspens leur droit de conférer des grades, sauf en théologie.

Université McMaster\*, Hamilton (privée, non confessionnelle, mixte, 8,547 étudiants): grades de lettres, sciences, commerce et administration des affaires, génie, médecine, sciences de la santé, musique, sciences infirmières, éducation physique, service social, théologie (pour le McMaster Divinity College, collège baptiste affilié). Faculté d'études supérieures.

Institut d'études en pédagogie de l'Ontario\*, Toronto (provincial, non confessionnel, mixte): études supérieures en pédagogie. L'Institut réunit sous un même toit les départements de recherche éducationnelle et d'études supérieures de la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Toronto et l'*Ontario Curriculum Institute*. Bien qu'il ait obtenu une charte de collège lui conférant le droit de décerner des

grades, l'Institut a conclu une entente d'affiliation avec l'Université de Toronto afin que ses diplômés reçoivent leur grade de l'Université de Toronto.

Université d'Ottawa\*, Ottawa (privée, non confessionnelle, mixte, 8,680 étudiants): grades de lettres, sciences, droit, médecine, beaux-arts, droit canon, pastorale, génie, criminologie, sciences sociales, théologie, pédagogie, sciences infirmières, bibliothéconomie, administration hospitalière, éducation physique, récréologie, commerce, sciences de la gestion, sciences domestiques, musique, coopération internationale, traduction et interprétation. Diplômes de notariat. Certificats d'arts visuels, théâtre, sciences de la gestion. École d'études supérieures. Bilingue.

Université Queen's\*, Kingston (privée, non confessionnelle, mixte, 8,701 étudiants): grades de lettres, sciences, commerce et administration des affaires, musique, sciences appliquées et génie, droit, médecine, sciences infirmières, pédagogie, éducation physique, planification urbaine et régionale, thérapie de réadaptation, théologie (pour le Collège théologique de Queen's, un collège de l'Église unie). Diplômes de physiothérapie et de thérapie occupationnelle. Diplômes d'études supérieures. Diplômes d'études supérieures en administration des affaires, génie, psychologie clinique et médecine.

Institut pontifical des études médiévales, Toronto (catholique, mixte, 1971-1972: 28 étudiants): diplômes d'études supérieures en études médiévales. L'Institut détient une charte pontificale et est affilié à l'Université de *St. Michael's College* fédérée à l'Université de Toronto.

Collège militaire royal du Canada\*, Kingston (fédéral, ministère de la Défense nationale, non confessionnel, hommes, 780 étudiants): grades de lettres, sciences, génie et sciences appliquées. Diplômes d'études supérieures. Programme d'études supérieures en études militaires.

Institut polytechnique Ryerson\*, Toronto (provincial, non confessionnel, mixte, 7,145 étudiants): grades d'arts appliqués en pédagogie de l'enfance, sciences domestiques, décoration intérieure, journalisme, radio et télévision, gestion des affaires, secrétariat, service social et géodésie. Grades de technologie. Diplômes et certificats dans d'autres disciplines du domaine des arts, arts appliqués, commerce, services communautaires et disciplines techniques. Ryerson a obtenu le droit de conférer des grades en 1971.

Université de Toronto\*, Toronto (provinciale, non confessionnelle, mixte, 28,142 étudiants): grades de lettres, sciences, études de gestion, commerce et administration des affaires, sciences appliquées et génie, criminologie, médecine dentaire, sciences de l'alimentation, foresterie, droit, médecine, musique, physiothérapie et thérapie occupationnelle, administration hospitalière, planification urbaine et régionale, architecture paysagiste, bibliothéconomie, sciences infirmières, éducation physique et sciences de la santé, service social, pédagogie (pour l'Institut d'études en pédagogie de l'Ontario). Diplômes de puériculture, musique, planification urbaine et régionale. Certificats en pédagogie, administration commerciale et publique, criminologie, études familiales. Certificats et diplômes de médecine dentaire, sciences infirmières, médecine et sciences de la santé. École d'études supérieures. Diplômes d'études supérieures en puériculture, service social, traduction, développement, administration des affaires et sciences de la santé.

Université Trent\*, Peterborough (privée, non confessionnelle, mixte, 1,903 étudiants): grades de lettres et de sciences. Diplômes d'études supérieures en anthropologie, histoire, chimie et physique.

Université de Waterloo\*, Waterloo (privée, non confessionnelle, mixte, 12,666 étudiants): grades de lettres, sciences, architecture, études de l'environnement, mathématiques, optométrie, éducation physique et récréologie, génie. Certaines facultés jouissent d'un régime coopératif qui permet aux étudiants de passer alternativement quatre mois en classe et quatre mois dans l'industrie. Études supérieures.

Université Western Ontario\*, London (privée, non confessionnelle, mixte, 15,123 étudiants): grades de lettres, sciences, administration des affaires, bibliothéconomie et informatique, sciences domestiques, journalisme, pédagogie, musique, éducation physique, secrétariat, sciences cliniques, génie, droit, médecine dentaire, médecine et sciences de la santé, rééducation médicale, bien-être social, théologie (cours offerts par des collèges affiliés), sciences infirmières. Faculté d'études supérieures. Diplômes d'études supérieures en administration des affaires et en journalisme.

Université Wilfrid Laurier\*, Waterloo (privée, non confessionnelle, mixte, 2,560 étudiants): grades de lettres, sciences, musique, théologie, administration des affaires. Diplômes de sciences comptables et d'administration des affaires. Diplômes d'études supérieures en lettres, théologie et service social. Cette université était connue sous le nom d'Université luthérienne de Waterloo jusqu'à ce qu'elle change de statut en 1972-1973.

Université de Windsor\*, Windsor (privée, non confessionnelle, mixte, 5,439 étudiants): grades de lettres, sciences, commerce et administration des affaires, génie, beaux-arts, droit, musique, éducation physique et sciences de la santé, service social, sciences domestiques, sciences infirmières, théologie, sciences religieuses, pédagogie. Diplômes d'études supérieures. Diplômes de sciences infirmières (santé publique).

Université York\*, Downsview (privée, non confessionnelle, mixte, 11,205 étudiants): grades de lettres, sciences, études de l'environnement, beaux-arts, éducation physique, pédagogie, administration, droit. Diplômes d'études supérieures. Le Collège Atkinson qui offre des cours de premier cycle en lettres, administration des sciences et bien-être social, et le Collège Glendon, une institution bilingue qui dispense des cours de premier cycle et d'études supérieures en lettres, sont des collèges constituants de l'Université York.

#### MANITOBA

Université de Brandon\*, Brandon (provinciale, non confessionnelle, mixte, 1,999 étudiants): grades de lettres, sciences, pédagogie, musique. Certificat de pédagogie. Diplômes de lettres, agriculture, médecine dentaire, physiothérapie et thérapie occupationnelle. Diplômes d'études supérieures en génie et en psychiatrie.

Université du Manitoba\*, Winnipeg (provinciale, non confessionnelle, mixte, 16,128 étudiants): grades de lettres, sciences, agriculture, architecture, commerce et administration des affaires, planification communautaire, médecine dentaire, pédagogie, génie, beaux-arts, sciences domestiques, décoration intérieure, droit, médecine, musique, gestion des ressources naturelles, sciences infirmières, physiothérapie et thérapie occupationnelle, pharmacie, éducation physique, service social. Faculté d'études supérieures.

Université de Winnipeg\*, (privée, non confessionnelle, mixte, 2,598 étudiants): grades de lettres, sciences et théologie. Collège uni de l'Université du Manitoba jusqu'en 1967 alors qu'il reçut son statut d'université.



## SASKATCHEWAN

Université de la Saskatchewan\*, Saskatoon et Regina (provinciale, non confessionnelle, mixte, 12,396 étudiants): grades de lettres, beaux-arts, sciences, administration, éducation physique, agriculture, commerce, pédagogie, génie, sciences domestiques, droit, service social, médecine, musique, médecine dentaire, théologie (cours dispensés par des collèges affiliés), sciences infirmières, techniques de laboratoire, pharmacie, physiothérapie, médecine vétérinaire. Certificats de technologie médicale, service social. Diplômes de physiothérapie. Collège d'études supérieures. Diplômes d'études supérieures en pédagogie et en sciences infirmières.

## ALBERTA

Université de l'Alberta\*, Edmonton (provinciale, non confessionnelle, mixte, 17,830 étudiants): grades de lettres, sciences, agriculture, développement communautaire, commerce et administration, médecine dentaire, pédagogie, génie, beaux-arts, sciences de l'alimentation, foresterie, sciences domestiques, droit, bibliothéconomie, médecine, musique, sciences infirmières, pharmacie, éducation physique, médecine de rééducation, théologie (cours dispensés par le Collège St. Stephen's, un collège affilié). Certificat de sciences infirmières. Diplômes d'hygiène dentaire, de physiothérapie et de thérapie occupationnelle. Faculté d'études supérieures. Diplômes d'études supérieures en pédagogie.

Université de Calgary\*, Calgary (provinciale, non confessionnelle, mixte, 8,780 étudiants): grades de lettres, sciences, pédagogie, aménagement de l'environnement, beaux-arts, musique, sciences infirmières, commerce, génie, éducation physique, médecine, service social. Diplômes de pédagogie et de génie. Faculté d'études supérieures.

Université de Lethbridge\*, (provinciale, non confessionnelle, 1,083 étudiants): grades de lettres, beaux-arts, musique, sciences et pédagogie. Diplômes de pédagogie. Fondée en 1967.

## COLOMBIE-BRITANNIQUE

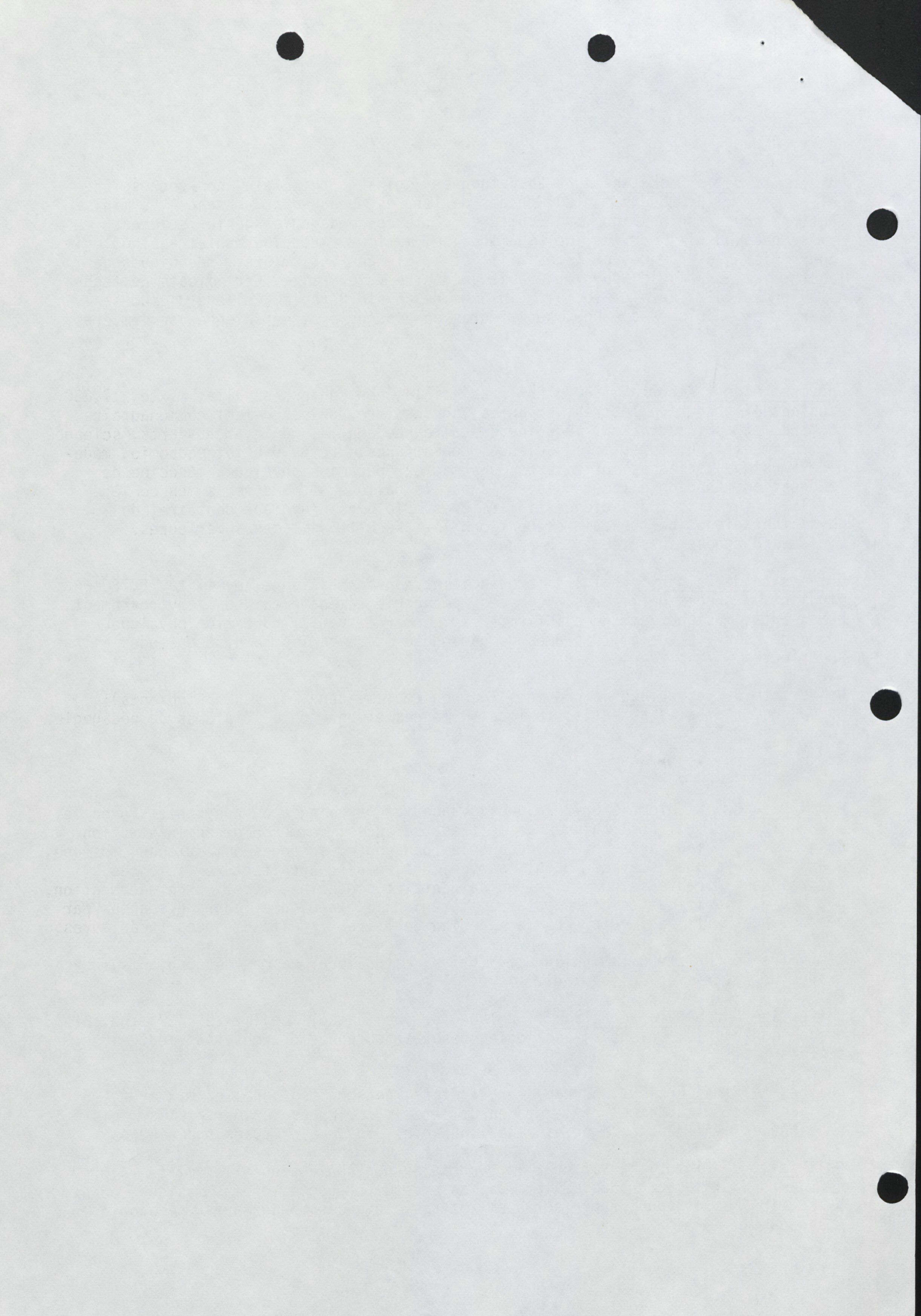
Université de la Colombie-Britannique\*, Vancouver (provinciale, non confessionnelle, mixte, 18,271 étudiants): grades de lettres, sciences, commerce et administration des affaires, beaux-arts, bibliothéconomie, pédagogie, sciences domestiques, musique, éducation physique, service social, agriculture, génie, architecture, sciences infirmières, foresterie, droit, médecine dentaire, médecine, médecine de rééducation, pharmacie, planification communautaire et régionale, théologie (cours dispensés par des collèges affiliés). Diplômes de médecine dentaire. Faculté d'études supérieures.

Séminaire du Christ-Roi, Mission City (privé, catholique, hommes, 4 étudiants): grades de lettres et de théologie.

Université Notre-Dame de Nelson\*\*, Nelson (privée, catholique, mixte, 437 étudiants): grades de lettres, sciences, pédagogie, beaux-arts, cours d'archiviste médical, secrétariat.

Université Simon Fraser\*, Burnaby (provinciale, non confessionnelle, mixte, 4,198 étudiants): régime trimestriel; grades de lettres, sciences, commerce et administration des affaires, pédagogie, kinésithérapie. Diplômes d'études supérieures.

Université de Victoria\*, Victoria (provinciale, non confessionnelle, mixte, 4,374 étudiants diplômés): grades de lettres, sciences, pédagogie, droit, musique, beaux-arts. Diplômes d'études supérieures en lettres, sciences, beaux-arts, pédagogie et musique.



## ANNEXE II

### Liste de services d'entraide étudiante et d'organismes universitaires

Association des collèges communautaires du Canada, a/s M. Allan Goldenberg, directeur des services généraux, 1750-est, avenue Finch, Willowdale (Ontario).

Association des facultés de médecine du Canada, 151, rue Slater, Ottawa (Ontario), publie un bulletin trimestriel.

Association des bureaux d'information des universités du Canada, a/s M. David White, rédacteur, bureau des relations publiques, Université de l'Alberta, Edmonton (Alberta) T6G 2E1. Constitue la concrétisation des réunions spéciales du personnel chargé de l'information et des relations publiques de l'université, domaines auxquels les membres de l'Association s'intéressent particulièrement. Les autres responsabilités comprennent les affaires des diplômés et le développement.

Association des registraires des universités et collèges du Canada, a/s M. J.A. Dorgan, registraire, Université de la Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan) S7N 0W0. Favorise la communication et l'échange de renseignements sur les fonctions normalement confiées aux registraires, y compris les changements apportés aux systèmes scolaires provinciaux aux niveaux secondaire et postsecondaire ainsi que la question des admissions dans les universités canadiennes.

Association des Universités et Collèges du Canada, 151, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5N1. Publie un bulletin dix fois l'an (Affaires universitaires) et les rapports des études diverses relatives aux problèmes de l'enseignement supérieur. Publie aussi un annuaire (Universités et collèges du Canada). Administre la section canadienne du Plan de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth. Par l'entremise de son secrétariat, remplit beaucoup d'autres fonctions au service des institutions membres, du monde universitaire, des gouvernements et du public.

Association canadienne d'éducation des adultes, 238, rue St. George, Toronto (Ontario) M5R 2P3.

Association canadienne des bibliothèques des collèges et universités, a/s Association des bibliothèques du Canada, 151, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1P 5E3. Fondée en 1963 en tant que section de l'Association des bibliothèques du Canada. Diffuse de l'information sur les bibliothèques des collèges et universités du Canada. Engagée dans des programmes de coopération avec d'autres associations nationales s'intéressant à l'avancement de la bibliothéconomie dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Association des services aux étudiants des collèges et universités du Canada (ASECUC), a/s M. Raymond Duchesne, service universitaire de consultation, Université d'Ottawa, Ottawa (Ontario) K1N 6N5. Encourage l'expansion et l'utilisation des services aux étudiants des collèges et universités. Sert de moyen d'échanges de révision et d'évaluation de l'information entre les membres, les étudiants et les autres groupes intéressés. S'intéresse principalement aux affaires étudiantes, à la consultation, aux services de placement et de santé.

Association canadienne des départements de l'extension et des cours d'été, a/s M. E.M. Greutzner, directeur des services de l'extension, Université de Toronto, 84, Queen's Park, Toronto 5 (Ontario). Encourage la mise en oeuvre des programmes d'extension

conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un grade universitaire ainsi que des programmes d'éducation pour adultes dans les collèges et les universités du Canada. S'intéresse aux responsabilités de l'Université liées aux programmes d'éducation pour adultes dans les collèges et universités du Canada. S'intéresse aux responsabilités de l'Université liées aux programmes d'extension avec ou sans crédits. Sert de tribune régionale et nationale pour l'analyse de questions relatives aux services universitaires d'extension. Représente les activités liées à l'extension et assure la liaison avec d'autres groupes s'intéressant à l'éducation des adultes au Canada et ailleurs.

Association canadienne des facultés et écoles des études supérieures, a/s du secrétaire-trésorier, M. E.P. Sanders, doyen adjoint, École des études supérieures, Université McMaster, Hamilton (Ontario) L8S 4K1. Favorise l'avancement de l'enseignement supérieur dans les universités canadiennes. Échange des renseignements, des expériences et des points de vue en ce qui concerne l'initiation, l'organisation et l'administration des études supérieures, la structure des programmes conduisant à l'obtention d'un diplôme et la promotion de la recherche. Entre autres études, résumés et rapports, l'Association prépare annuellement un résumé statistique des inscriptions d'étudiants diplômés, des grades obtenus et de l'aide financière offerte aux diplômés des universités canadiennes.

Association canadienne des administrateurs des bourses d'études universitaires, a/s M. James Rice, agent chargé de l'aide financière, Université de Calgary, Calgary (Alberta) T2N 1N4.

Association canadienne des administrateurs d'université, a/s M. Kenneth Clements, directeur des services généraux, 151, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5N1.

Association des dirigeants du service d'expansion des universités canadiennes, a/s du secrétaire-trésorier, M. F. Lovell, directeur de l'expansion, Université de la Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan) S7N 0W0.

Association canadienne des Administrateurs des programmes de recherche universitaires, a/s M. Gordon Holmes, faculté des études supérieures et de la recherche, Université de l'Alberta, Edmonton (Alberta) T6G 2J9.

Association canadienne des professeurs d'université, 66, rue Lisgar, Ottawa (Ontario) K2P 0C1. Principalement engagée dans les domaines suivants qui intéressent les professeurs et les chercheurs des universités et collèges canadiens: avantages financiers, liberté de l'enseignement, relations professionnelles, administration universitaire et relations avec les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Publie le *Bulletin de l'ACPU* et *Nouvelles*.

Bureau canadien de l'Éducation internationale, pièce 408, 151, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5H3. Fournit des renseignements sur les voyages à but éducatif, sur les possibilités d'études et d'emploi offertes aux Canadiens résidant à l'étranger et aux étudiants canadiens et étrangers qui se trouvent au Canada. Offre, en août et septembre, un service d'accueil pour les étudiants étrangers qui arrivent à Montréal, Vancouver et Toronto. Coordonne aussi des services d'accueil locaux pour les étudiants étrangers qui arrivent. Organisme non gouvernemental qui bénéficie de l'appui d'un certain nombre de ministères ou organismes fédéraux, provinciaux et privés dont le Secrétariat d'État, l'Agence canadienne de développement international et la Commission nationale du Canada pour l'UNESCO, etc.

Association dentaire canadienne, 234, rue George, Toronto (Ontario) M5R 2P2.

Association canadienne de l'Éducation, 252, rue Bloor ouest, Toronto (Ontario) M5S 1V5.

Union sportive intercollégiale canadienne, 333, River Road, Vanier (Ontario).

Association médicale canadienne, C.P. 8650, 1867, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 0G8.

Société canadienne pour l'étude de l'enseignement supérieur, a/s M. Grant Clarke, COU, 102, rue Bloor ouest, Toronto, Ontario.

Service universitaire canadien outre-mer, 151, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5H5. Organisme privé, non politique et non confessionnel chargé de choisir, de former et d'envoyer des diplômés d'universités canadiennes capables de remplir des missions d'une durée de deux ans dans des pays en voie de développement dans le cadre de programmes d'organismes gouvernementaux ou autres. Se divise en comités locaux dans les universités et collèges canadiens qui doivent assurer la présélection initiale, la première orientation et le recrutement de bénévoles possédant les qualités requises dans leur domaine.

Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, pièce N 1201, 252, rue Bloor ouest, Toronto (Ontario) M5S 1V5.

Secrétariat d'État, Direction de l'aide à l'éducation, édifice National, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario). Conseille le gouvernement du Canada sur le rôle qu'il doit jouer dans l'enseignement supérieur au Canada.

National Union of Students (Union nationale des étudiants), Université Carleton, Centre universitaire, pièce 505, Ottawa (Ontario) K1S 5B6.

Service d'admission au collège et à l'université, 151, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5N1.

Statistique Canada, Division de l'éducation, de la science et de la culture, Édifice provisoire No 5, Ottawa (Ontario).

Service universitaire mondial du Canada, 27, avenue Goulburn, Ottawa (Ontario) K1N 8C7. Assure la liaison entre les étudiants et les professeurs d'université au Canada et ceux d'autres pays. Parraine des programmes de bourses d'études, de services d'aide et des programmes d'été pour étudiants étrangers au Canada. Aide les étudiants canadiens qui désirent aller étudier à l'étranger. Organise des colloques régionaux et internationaux.



### ANNEXE III

#### BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie qui suit tente de faire la rétrospective des principaux documents sur l'enseignement supérieur au Canada. Tous les livres peuvent être EMPRUNTÉS de la bibliothèque de l'AUCC, 151, rue Slater, Ottawa K1P 5N1, à l'exception de ceux qui sont marqués d'un astérisque. Si vous voulez commander un livre, veuillez communiquer avec votre librairie locale ou l'éditeur.

Association des Universités et Collèges du Canada:

*Universités et collèges du Canada*. Annuaire. Disponible à Statistique Canada.

*Affaires universitaires*. Bulletin de nouvelles et de points de vue publié dix fois l'an.

*Délibérations des réunions annuelles de l'A.U.C.C.* (Le vol. 2 des Délibérations de 1967 contient le compte rendu d'une conférence spéciale tenue à l'occasion du Centenaire et témoigne d'un siècle de progrès dans l'enseignement supérieur au Canada).

*Federal Support of Universities and Colleges of Canada*. W.J. Waines (1970).

*Appui financier des gouvernements aux étudiants des universités et collèges du Canada*. (1972)

*Ceux qui n'iront pas à l'université -- et pourquoi: Étude sur l'accessibilité à l'enseignement supérieur au Canada*. R.M. Pike (1970).

*Room to Learn: A Study of Housing for Canadian Students*. J. Klein et H. Sears (1969).

*Changements dans la composition des organismes administratifs des universités et collèges du Canada de 1965 à 1970*. J.F. Houwing et L.F. Michaud (1972).

*Poursuivre l'optimum: Politique de la recherche dans les universités au Canada*. Louis-Philippe Bonneau et J.A. Corry (1972).

*Canadian Universities and International Development*. N.E. Walmsley (1970).

*Health Manpower Output of Canadian Educational Institutions*. H.R. Robertson, J.F. Houwing et L.F. Michaud (1973).

*The University and the Canadian North; Inventory of Classes, Research and Special Projects*. W.O. Kupsch et Maryse Caillol (1973).

*A Canadian Directory to Foundation and Granting Agencies*. (1973) Publié pour l'A.U.C.C. par les Presses de l'Université de Toronto et Les Presses de l'Université Laval:

*Bibliographie de l'enseignement supérieur au Canada*. R.S. Harris et A. Tremblay (1960). Suppléments de 1965 et de 1971. R.S. Harris (1965, 1971).

Statistique Canada (ancien Bureau fédéral de la Statistique). Documents disponibles à Information Canada:

\**Inscriptions d'automne aux universités et collèges*. Publication annuelle.

\**Grades, diplômes, certificats décernés par les universités et collèges canadiens*. Publication annuelle.

\**Traitements et qualifications des professeurs des universités et collèges*. Publication annuelle.

\**Universités canadiennes, recettes et dépenses*. Publication annuelle.

\**Statistique de l'enseignement*. Estimations (contient des prévisions à court terme sur les inscriptions aux universités). Publication annuelle.

\**Enquête sur la population étudiante du postsecondaire*. (1970)

\**Student Withdrawals from Canadian Universities*. Yvon Ferland (Division de l'Éducation), vol. 1, no 6 (1972).

*Projection des besoins en main-d'oeuvre par profession en 1975: le Canada et ses régions*. B. Ahamad, Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration du Canada (Imprimeur de la Reine, 1970).

*Vers une politique nationale des sciences au Canada*. Conseil des sciences du Canada, rapport no 4 (1968).

*Le Gouvernement fédéral et l'aide à la recherche dans les Universités canadiennes*. Étude spéciale no 7, préparée pour le Conseil des sciences du Canada et le Conseil des Arts du Canada. Président: J.B. Macdonald (Imprimeur de la Reine, 1969).

*Le soutien de la recherche universitaire par le Gouvernement fédéral*. Conseil des sciences du Canada, rapport no 5 (Imprimeur de la Reine, 1969).

*Une politique scientifique canadienne*. Rapport du Comité sénatorial de la politique scientifique. Président: l'honorable Maurice Lamontagne. (Information Canada, vol. I, 1970, vol. II, 1972, vol. III, 1973).

*Formation et emploi des scientifiques - Déroulement des carrières de certains diplômés canadiens et étrangers*. A.D. Boyd et A.C. Gross. Conseil des sciences du Canada, étude spéciale no 28 (Information Canada, 1973).

\**Répertoire de la recherche subventionnée dans les universités*. Conseil des sciences du Canada (1973).

*Inter-Provincial Comparisons of Cost and Quality of Higher Education in Canada*. K.L. Weldon (Comité des Présidents de l'Université de l'Ontario, 1970).

*Coûts, production et productivité des universités canadiennes*. W. Hettich. Préparé pour le Conseil économique du Canada (Information Canada, 1971).

*Financing Post Secondary Education in Canada*. Stephen G. Peitchinis. Rapport commandé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (1972).



*L'enseignement supérieur au Canada durant les années 1970.* Documents présentés lors d'un colloque présidé par le Conseil économique du Canada. Publié sous la direction de Mme Sylvia Ostry (Information Canada, 1972).

"*Institutions of Higher Education in Canada: Some Recent Developments.*" C. Bissell, publié dans *Higher Education: Demand and Response*, W.R. Niblett, éd., (Tavistock, 1969).

"*The Post-War Surge in Post-Secondary Education.*" E.F. Sheffield, publié dans *Canadian Education: A History*, J.D. Wilson, R.M. Stamp et L.-P. Audet (Prentice-Hall, 1970).

*Higher Education in Nine Countries.* Barbara B. Burn. Contient un chapitre sur le Canada (McGraw-Hill, 1970).

"*Emerging National Policies for Higher Education in Canada.*" R. Edwards, publié dans *World Year Book of Education 1971/72*, B. Holmes, D.G. Scanlon et W.R. Niblett (Evans Bros., 1971).

"*Canada.*" C.T. Bissel, publié dans *Higher Education: From Autonomy To Systems*, J.A. Perkins et B.B. Israel, éd. (Conseil international pour le développement de l'éducation, 1972).

"*Innovation in Higher Education in Canada.*" E.F. Sheffield, publié dans *Innovation in Higher Education*, C. Flood Page et Harriet Greenway (Société pour la recherche en matière d'enseignement supérieur, Londres, 1972).

*Bulletin de L'A.C.P.U.* Publié six fois l'an (Association canadienne des professeurs d'université, Ottawa).

*STOA.* Publié deux fois l'an (Société canadienne pour l'étude de l'enseignement supérieur, Toronto).

*Higher Education in the Atlantic Provinces for the 1970's.* (Association des universités des provinces de l'Atlantique, 1970.)

*Flexibility for the 70's.* Rapport du gouvernement provincial sur les ressources que nécessite l'expansion de l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick, Fredericton, 1972.

*Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec.* Président: Mgr A.-M. Parent (Imprimeur du Gouvernement de la province de Québec, Québec, 1963-1966).

*Le système scolaire du Québec: Organisation et fonctionnement.* L.-P. Audet et A. Gauthier, 2e éd. (Beauchemin, 1969).

*L'université et le développement socio-économique.* A. Riverain (Publications Les Affaires, Ottawa, 1971).

*Objectifs généraux de l'enseignements supérieur et grandes orientations des établissements.* (Conseil des universités, Québec, 1972).

*On Higher Education: Five Lecturers.* Publié sous la direction de D.F. Bradson. Contient deux documents de R.S. Harris sur le développement de l'enseignement supérieur en Ontario. (Les Presses de l'Université de l'Ontario, 1966).

"*Post Secondary and Adult Education*". Vol. IV de *Ontario's Educative Society*. W.G. Fleming (Les Presses de l'Université de Toronto, 1971).

*Toward 2000: The Future of Post-Secondary Education in Ontario*. J. Porter, B. Blishen, et autres (McClelland et Stewart, 1971).

*Recent Developments in High Education in Ontario*. Douglas Wright, publié dans *World Year Book of Education 1972/73*, W.R. Niblett et K.F. Butts, éd. (Evans Bros., 1972).

*The Learning Society*: Rapport de la Commission sur l'enseignement postsecondaire en Ontario (Président: Douglas T. Wright, auquel a succédé D.O. Davis, Ministre des Services gouvernementaux, Toronto, 1972), et études préparées à la demande de la Commission, notamment *Organization of the Academic Year*, par Woods, Gordon & Co., *Cost and Benefit Study*, par le Groupe de recherche sur les systèmes, et *Manpower Forecasting and Educational Policy*, par J. Holland, S. Quazi, F. Siddiqui et M. Skolnik (Imprimeur de la Reine, Toronto, 1972).

*Television and Technology in University Teaching*. Bernard Trotter (Comité sur les affaires universitaires et Conseil des universités de l'Ontario, Toronto, 1970).

*Accessibility and Student Aid*. Conseil des universités de l'Ontario, 1972).

*A Choice of Futures*. Rapport de la Commission de l'Alberta sur la planification de l'enseignement. Président: Walter H. Worth (Imprimeur de la Reine, Edmonton, 1972).

*Post-Secondary Education in Manitoba*. Rapport du Groupe d'étude sur l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Président: Michael Oliver (Imprimeur de la Reine, Winnipeg, 1973).

Rapports annuels du ministère de l'enseignement supérieur de l'Alberta, Conférence des Recteurs et des Principaux des universités (Québec), du Conseil des universités (Québec), du Conseil des universités de l'Ontario (autrefois le Comité des présidents des universités de l'Ontario), du Comité interprovincial sur la rationalisation de l'université, de la Commission des universités du Manitoba, de la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick, du Comité des bourses universitaires de la Nouvelle-Écosse, du Comité des Affaires universitaires de l'Ontario, du ministère des collèges et universités de l'Ontario et de la Commission sur l'enseignement postsecondaire dans l'Île-du-Prince-Édouard.

*Universities and Government: Quance Lectures*. J.A. Corry (W.J. Gage & Co. Ltd, 1969).

*L'Université, la société et le gouvernement*. Rapport de la Commission d'étude sur les relations entre les universités et les gouvernements. R. Hurtibise, D.C. Rowat (Éditions de l'Université d'Ottawa, 1970).

*The Strength of the University*. C.T. Bissel (Les Presses de l'Université de Toronto, 1968).

*Farewell the Ivory Tower: Universities in Transition*. J.A. Corry (Les Presses de l'Université McGill et Les Presses de l'Université Queen's, 1970).

*Structure administrative des universités au Canada*. Rapport d'une commission parrainée par l'Association canadienne des professeurs d'université et par l'Association des universités et collèges du Canada. Commissaires: Sir James Duff, M. R.O. Berdahl (Les Presses de l'Université de Toronto à la demande des Associations, 1966).

- Community Colleges in Canada.* Gordon Campbell (Ryerson/McGraw-Hill, 1971).
- Catholic Post-Secondary Education in English-Speaking Canada: A History.* L.K. Shook (Les Presses de l'Université de Toronto, 1971).
- Curriculum Innovation in Arts and Science: Report of a Canadian Universities Workshop.* Publié sous la direction de Edward F. Sheffield (Groupe d'étude sur l'enseignement supérieur, Université de Toronto, 1970).
- Perspectives. Entrance Requirements to Canadian Universities and Colleges.* (Service des admissions au collège et à l'université, 1973).
- Collective Bargaining for University Faculty in Canada.* B.L. Adell, D.D. Carter (Centre des relations industrielles, Université Queen's, Kingston, 1972).
- Un projet de réforme pour l'Université Laval.* Rapport préparé pour le Conseil universitaire par le Comité pour le développement et la planification de l'enseignement et de la recherche. Président: Lorenzo Roy (1968).
- L'université: son rôle, le rôle de ses composantes, les relations entre ses composantes.* Rapport de la Commission mixte du Conseil universitaire et de l'Assemblée universitaire. Président: J. Deschênes (Les Presses de l'Université de Montréal, 1969).
- Toward Community in University Government.* Rapport de la Commission sur l'administration de l'Université de Toronto (Les Presses de l'Université de Toronto, 1970).
- Undergraduate Instruction in Arts and Science.* Rapport d'un Comité présidentiel consultatif, Université de Toronto. Président: C.B. Macpherson (1967).
- Report of the Principal's Committee on Teaching and Learning.* Université Queen's, Kingston. Président: G. Harrower (1969).
- Towards a Community University: A Study of Learning at Western.* Rapport du commissaire universitaire (A. Porter) présenté au Conseil de l'Université Western de l'Ontario (1971).
- The Role of the University of Saskatchewan within the Community.* Rapport d'un Comité présidé par T.H. McLeod (Université de la Saskatchewan, 1971).
- Freedom and Responsibility in the University.* Rapport du Comité sur les droits et obligations des membres de l'Université York. Président: B. Laskin (Les Presses de l'Université de Toronto, 1970).
- Report of the Presidential Advisory Committee on Disciplinary Procedures.* Université de Toronto. Président: D.R. Campbell (1969).
- The University Game.* Publié sous la direction de Howard Adelman et de Dennis Lee (House of Anansi, 1968).
- Student Protest.* Publié sous la direction de Gerald F. McGuidan (Methuen, Toronto, 1968).
- Man Deserves Man: CUSO in Developing Countries.* Publié sous la direction de Bill McWhinney et de Dave Godfrey (Ryerson Press, Toronto, 1968).

*"The New Visual Environment."* Essai sur l'architecture universitaire. Arthur Erickson.  
*The University and the New Intellectual Environment:* Conférences de Frank Gerstein à  
l'Université York, en 1968 (Société Macmillan du Canada, 1968).